

Loisir

de plein air
au Québec

Portrait et enjeux de développement
des sentiers et des lieux de pratique



CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR

MARS 2008

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RECHERCHE
Portrait des enjeux liés au développement
et à la pérennisation des sentiers et des
lieux de pratique de loisir de plein air



Loisir

de plein air
au Québec

Portrait et enjeux de développement
des sentiers et des lieux de pratique

Mars 2008



Le loisir de plein air au Québec :

Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RECHERCHE

*Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation
des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*

Octobre 2007

Coordination

Sonia Vaillancourt, Conseil québécois du loisir
Jacques Schroeder, Université
du Québec à Montréal

Chargée de projet

Laetitia Chin-Yin-Lim, candidate à la maîtrise
en géographie, Université du Québec à Montréal

En collaboration avec :

Fédération québécoise de la marche
Fédération québécoise de
la montagne et de l'escalade
Fédération québécoise des activités subaquatiques
Fédération québécoise des sports cyclistes
Fédération québécoise du canot et du kayak
Québec à cheval
Société québécoise de spéléologie
Vélo Québec

**Avec la précieuse contribution
des gestionnaires de sentiers
et de sites de loisir de plein air
interrogés, issus des milieux
associatif, municipal et régional.**

Ont également participé à la réalisation de cette étude :

Regroupement des stations de ski de fond
de la région de Québec
Regroupement Ski de fond des Laurentides
Unité régionale de loisir et de sport
de la Mauricie
Unité régionale de loisir et de sport
de l'Outaouais
Unité régionale de loisir et de sport
de Québec

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but
d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non
discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.*

ISBN : 2-922551-70-9

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - mars 2008

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada - mars 2008

Conseil québécois du loisir

4545, avenue Pierre-De Coubertin

C.P. 1000, Succ. M

Montréal, Québec H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3132

Télécopieur : 514 252-3024

Courriel : infocql@loisirquebec.com

Site Internet : www.loisirquebec.com



Loisir de plein air au Québec

Le Conseil québécois du loisir (CQL) achevait en octobre 2007 une recherche dressant le premier *Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*.

Pour faciliter la diffusion des résultats de cette recherche, le CQL publie cette synthèse des principales observations et conclusions. Ce document présente le portrait et les tendances du secteur du loisir de plein air au Québec, ainsi que les principaux enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique.



Table des matières

Les tendances du plein air au Québec

Introduction	8
Le plein air et l'amélioration de la qualité de vie	9
Les facteurs d'influence sur l'offre en loisir	10
Les intervenants	12
Les concepts directeurs	14
Le terrain de jeu québécois	15

Les principaux enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air

L'accessibilité au territoire	18
Les paysages	20
La pérennité des « infrastructures »	21
La concertation et la coordination du loisir de plein air	22

Orientations et axes d'intervention

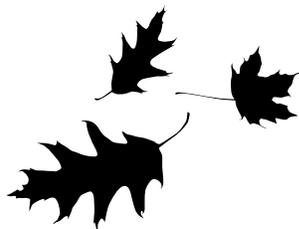
Orientations générales	26
Axes d'intervention	28

Portrait de l'offre et des problématiques spécifiques à chaque activité de loisir de plein air

La randonnée pédestre, la marche hivernale et la raquette	32
Le ski de fond (loisir) ou de randonnée	37
La randonnée équestre	40
Le vélo de randonnée	43
Le vélo de montagne	47
Le canot et le kayak	50
La plongée sous-marine	55
La spéléologie	58
L'escalade de rocher et l'escalade de glace	61
Un réseau multifonctionnel : le Sentier transcanadien	66
Notes	68
Références photographiques	68

Les tendances du plein air au Québec

Dans ce document, l'expression « loisir de plein air » s'applique à la pratique d'une activité physique, donc non motorisée, dans un environnement naturel. Les activités soumises à l'étude sont : la randonnée pédestre, la marche hivernale et la raquette ; la randonnée équestre ; le vélo de randonnée et le vélo de montagne ; le canot et le kayak ; la plongée sous-marine ; la spéléologie ; l'escalade de rocher et de glace ; le ski de fond (loisir) et de randonnée.





Introduction

Les activités de plein air font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribuent à ce que près de 2,4 millions de Québécois soient des adeptes de plein air¹. Et leur nombre s'accroît sans cesse, vouant le secteur à un avenir prometteur.

Cet intérêt grandissant, tout comme l'intégration des activités de plein air au mode de vie, se comprend aisément à une époque marquée par la recherche du bien-être, par un besoin social croissant de nature et par des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement. Que ce soit pour de longs séjours, effectués le plus souvent dans les régions éloignées des grands centres, ou pour de courtes excursions, plus fréquentes, près des zones urbaines ou même à l'intérieur de celles-ci, les Québécois trouvent dans les activités de plein air une précieuse occasion de ressourcement.



Le plein air et l'amélioration de la qualité de vie

Selon une enquête de l'organisme canadien pour la promotion des activités physiques en plein air Vert l'action, les sentiers — et par extension tous les sites de plein air — sont des supports favorisant la vie sociale, la santé, le patrimoine, l'environnement et l'économie.

En ce sens, le loisir de plein air :

- met l'activité physique à portée de tous, à condition qu'il puisse se pratiquer dans une aire de proximité et accessible ;
- améliore la santé et favorise le bien-être physique et psychique ;
- a une fonction de socialisation ;
- permet de comprendre, d'apprécier et de valoriser la richesse du milieu naturel dans son ensemble ;
- joue un rôle dans l'édification d'un engagement citoyen envers la conservation de l'environnement ;
- aide à la séquestration du gaz carbonique grâce à l'aménagement de sentiers et de sites de pratique qui agissent en zones tampons, notamment pour les cours d'eau ;
- participe au développement économique des régions par les retombées liées à la fréquentation touristique qu'il engendre et par les dépenses encourues pour l'équipement (les adeptes de plein air dépensent annuellement 1,3 milliard de dollars, soit 540 \$ par adepte actif)² ;
- permet de créer ou de maintenir 15 656 emplois ;
- est susceptible d'augmenter la valeur des propriétés situées à proximité des sites de pratique.





Les facteurs d'influence sur l'offre en loisir

Les tendances de la demande sociale

Tous les intervenants s'accordent à dire que le secteur du plein air est en expansion. La popularité grandissante de cette forme de loisir est due à plusieurs facteurs qui viendront, au cours des prochaines années, influencer l'offre de ce secteur. Parmi eux, citons : la forte conscientisation sociale à l'égard de la santé et de l'environnement ; l'accroissement et le morcellement du temps libre (longs week-ends, périodes de relâche scolaire, vacances hivernales, etc.) ; la recherche d'expériences uniques ; la pluralité des âges et des besoins de la clientèle.

La croissance du besoin de contact avec la nature qu'engendrent ces nouvelles réalités, oblige à considérer les régions rurales d'un œil neuf. À leur fonction initiale de production agricole s'ajoutent maintenant les vocations résidentielle, récréative et touristique.

La croissance vigoureuse du récréotourisme

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, en 1996, le tourisme d'aventure et les sports de plein air comptaient pour 24 % de la demande touristique mondiale et représentaient 592 millions de voyageurs. On estime qu'en 2010 leur nombre devrait dépasser le cap du milliard³.

Le Québec a tout en main pour tirer parti de cette tendance et mise déjà sur son image de « terre sauvage » pour affronter la concurrence internationale en matière de tourisme. Le loisir touristique (écotourisme et tourisme d'aventure) est d'ailleurs un moteur important

de l'industrie touristique canadienne et québécoise. En sus de sa contribution économique, il a des impacts sociaux et environnementaux positifs qui s'inscrivent efficacement dans une perspective de développement durable.

Toutefois, la concurrence s'amplifie sans cesse et le Québec doit défendre ardemment sa réputation afin de demeurer compétitif sur la scène internationale.

Pour ce faire, la préservation des ressources naturelles et des infrastructures de plein air est essentielle et devrait constituer une préoccupation de plus en plus dominante de l'industrie dans son ensemble, surtout qu'au-delà de la dimension touristique, c'est le secteur plus global du loisir de plein air qui en dépend.

La multiplicité des usages du milieu naturel

La demande d'accès à la nature en tant que condition pour améliorer la qualité de vie ainsi que la croissance des activités liées à la nature encouragent la multiplicité des usages des milieux naturels. Désormais, les ressources naturelles ne sont plus seulement l'objet d'une vision mercantile réduite à leur exploitation industrielle ou réservant leur accès à un groupe de privilégiés. Plusieurs ressources doivent y être aménagées et une pluralité d'utilisations, allant au-delà du seul profit économique, doivent y être conciliées.

La popularité grandissante de cette forme de loisir est due à plusieurs facteurs qui viendront, au cours des prochaines années, influencer l'offre de ce secteur.

La préservation et la pérennité des ressources naturelles sont primordiales au développement et au maintien du loisir de plein air et touristique, ainsi qu'à l'exploitation de leur potentiel économique.

La forêt québécoise illustre bien cette tendance. Longtemps cantonnée dans ses rôles traditionnels de ressource en matière ligneuse ou de réserve faunique pour la chasse et la pêche, la forêt recèle aujourd'hui d'autres usages qui font

éloignés et difficilement accessibles, ou sont appelés à absorber une demande toujours plus forte. Dès lors, la préservation et la pérennité des ressources naturelles sont primordiales au développement et au maintien du loisir de plein air et touristique, ainsi qu'à l'exploitation de leur potentiel économique.

appel à de nouveaux acteurs dont les activités sont orientées vers l'aménagement intégré des ressources forestières et vers l'accessibilité à ces ressources pour la population. Ainsi, de plus en plus, des groupes civils cherchent à être inclus dans les processus de prise de décision quant à l'utilisation de la forêt⁴.

Les espaces naturels, matière première des activités de plein air

Reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel et faunique, le Québec dispose d'un potentiel important d'expériences diverses en matière d'activités en pleine nature. Toutefois, malgré les 1 100 sites naturels protégés au Québec (qui totalisent 5,8 % du territoire), seulement 3,27 % du territoire se trouve protégé dans les catégories reconnues par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et seul 1 % du Québec méridional est constitué d'aires protégées. Ce territoire renferme pourtant une grande diversité de milieux naturels et demeure, de loin, le plus accessible et le plus fréquenté pour les activités de plein air⁵.

Les sites de qualité sont donc de plus en plus



Les intervenants

Les intervenants institutionnels

Les instances gouvernementales

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
- le ministère du Tourisme (Tourisme Québec)
- le ministère des Transports (MTQ)
- le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
- le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Les instances régionales

- les Unités régionales de loisir et de sport (URLS)
- les Conférences régionales des élus (CRÉ)
- les Associations touristiques régionales (ATR)

Les instances locales

- les municipalités régionales de comté (MRC)
- les municipalités
- les Centres locaux de développement (CLD)

Au sein de l'appareil gouvernemental, bien que le MELS soit l'entité responsable du loisir de plein air, les programmes, actions et décisions de différents ministères, en particulier du MRNF, influencent de façon significative le développement des sentiers et des sites qui permettent la pratique des activités. Puisque le MRNF gère le territoire public et ses ressources, les activités de loisir de plein air sont soumises au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), aux plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) et aux autres outils de planification et de gestion.



Les intervenants organisationnels

- le Conseil québécois du loisir (CQL)
- le milieu associatif et ses bénévoles
 - » les organismes nationaux de loisir (ONL)
 - » les organismes sans but lucratif (OSBL) locaux ou régionaux
- les organismes de bassin versant
- le secteur privé
 - » Aventure Écotourisme Québec (AEQ) et les producteurs de tourisme d'aventure





Les concepts directeurs

Le développement durable

Le développement durable est un « processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement »⁶. L'ensemble du milieu du plein air entretient une étroite relation avec ces trois dimensions du concept de développement durable.

Le patrimoine

Le patrimoine, bien commun d'une collectivité considéré comme un héritage transmis par ses ancêtres, est étroitement lié au concept de développement durable. L'environnement, qui n'est pas un objet de transmission au sens propre, y fait figure de patrimoine comme objet de responsabilité collective à l'égard de l'avenir. Par la patrimonialisation du milieu naturel, c'est-à-dire sa mise en valeur, il s'agit de donner accès à un plus large public aux paysages remarquables du Québec et de les préserver. Les activités de plein air sont par ailleurs une forme de mise en valeur qui concilie bien les objectifs en apparence antinomiques du développement et de la conservation.

Le développement territorial

Le développement territorial se démarque de l'aménagement du territoire dans la mesure où il fait référence à une conception de projet de territoire construit par les acteurs. Celui-ci résulte de l'interaction entre des dynamiques locales et des dynamiques institutionnelles. Il révèle une certaine volonté de gestion et de planification collective du territoire.

Le développement local et régional

Le développement local est une stratégie par laquelle les acteurs locaux des secteurs public, privé ou associatif travaillent à la valorisation des ressources d'une collectivité, en s'associant autour d'un objectif central de croissance de l'économie locale. Dans ce contexte, les actions de développement ne peuvent se faire qu'avec la participation des personnes visées par ce développement. En ce sens, le développement local se veut en faveur des valeurs de la démocratie et préconise une pratique participative et une responsabilisation des citoyens à l'égard du développement de leur collectivité.

Le terrain de jeu québécois

Les sentiers (longueur) et sites (nombre) de plein air par région administrative

Régions	Nombre de kilomètres							Nombre de sites			
	Randonnée pédestre	Raquette	Ski de fond	Randonnée équestre	Vélo de randonnée	Vélo de montagne	Canot et kayak	Plongée	Spéléologie	Escalade de rocher	Escalade de glace
Bas-Saint-Laurent	598,2	247,8	164	-	329	68	698	4	56	4	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	562,3	289,5	647	-	435	209	3 265	3	24	18	23
Capitale-Nationale	986,4	903,2	1 369,7	-	464	506	893	3	51	18	25
Mauricie	537,4	251,6	251,7	355	449	364	3 052	4	14	3	7
Estrie	939,4	646,8	304,4	-	584	293	587	10	16	2	7
Montréal	187,5	95,1	86	-	326	-	50	-	5	-	2
Outaouais	532,3	138,7	425	-	492	177	2 592	5	91	3	12
Abitibi-Témiscamingue	265,1	133,9	212,7	-	387	68	4 301	-	10	-	3
Côte-Nord	508,2	159,8	156	-	121	88	5 563	13	62	3	29
Nord-du-Québec	54,5	44,5	-	-	-	30	12 183	1	15	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 057,7	158,6	328	-	501	112	999	12	51	-	41
Chaudière-Appalaches	575,5	278,9	361,9	-	339	39	427	1	10	1	15
Laval	134,2	129,6	25	-	153	-	39	-	2	-	-
Lanaudière	499,4	389,3	578,4	-	238	178	1 326	3	9	8	12
Laurentides	1 037,9	369,9	1 179,5	-	533	166	1 802	6	52	13	23
Montréal	340,5	199,5	130	-	965	12,5	476	7	17	-	3
Centre-du-Québec	97,9	48,3	93	-	475	22,5	389	2	1	-	-
TOTAL	8 914,4	4 485	6 312,3	3 000*	6 791	2 333	38 642	74	486	73	210

* Estimation selon Québec à cheval à partir de l'information transmise par 84 clubs équestres.

Si on tient compte des facteurs de proximité des grands centres, du bassin de clientèles, de la variété des activités praticables et de l'importance des « infrastructures » accessibles, les régions de la Capitale-Nationale, des Laurentides et de l'Estrie se distinguent par leurs ressources récréatives de plein air. Suivent de près le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Compte tenu des caractéristiques sociogéographiques et spatiales, ces dernières apparaissent comme des terrains d'aventure porteurs de « grands espaces », alors que les premières sont habituellement considérées comme des régions récréotouristiques et de villégiature.



Les principaux enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air

L'étude révèle quatre enjeux principaux :

- l'accessibilité au territoire ;
- la qualité des paysages et des espaces naturels ;
- la pérennité des « infrastructures » ;
- la concertation et la coordination.





L'accessibilité au territoire

Les grands espaces québécois accessibles se font rares. Dans le Québec méridional, là où se trouve la majorité des aires de pratique de loisir de plein air accessibles à la population, les terres publiques cèdent de plus en plus la place aux terres privées, et les espaces vierges aux espaces développés. Le terrain de jeu québécois se rétrécit, l'accessibilité se fragilise.

Un développement à coordonner

Le manque de concertation dans le choix des utilisations du territoire (privatisation, villégiature, exploitation des ressources, etc.) entraîne un développement désordonné qui a un impact sur l'accessibilité et l'espace disponible pour la pratique du loisir de plein air. À titre d'exemple, il est fréquent que des sentiers pour lesquels des droits de passage ont été émis doivent être relocalisés à cause de la progression des interventions forestières ou parce que des droits ont été accordés sur le territoire public sans se soucier de la compatibilité ou de l'interaction des différents usages à long terme.

Devant ce constat, le MRNF a fait des portraits du territoire public pour la plupart des régions administratives. Ces portraits visent une meilleure compréhension des usages, des enjeux et des acteurs qui construisent le territoire. Par ailleurs, les efforts de consultation, de planification et de concertation devront se poursuivre pour que la participation citoyenne et la réalité des usagers fassent partie intégrante des processus décisionnels. Ainsi, bien que les organismes de loisir de plein air soient invités à se prononcer sur la reconnaissance

et l'affectation des espaces potentiels de développement suivant l'élaboration des portraits, les conditions permettant leur réelle participation ne sont pas toujours en place. D'autre part, les organismes souhaiteraient que les décisions prises à la suite de ces consultations puissent davantage prendre en compte leurs positions.

La vocation des territoires en mutation

La multiplication des droits d'usage d'intérêts privés sur les terres publiques retire des espaces à fort potentiel récréatif de l'usage collectif en plus d'en compromettre l'accessibilité en augmentant le nombre d'intervenants et d'activités à prendre en compte sur un même territoire.

Un tel morcellement du territoire s'observe aussi sur les terres privées. Les adeptes de loisir de plein air sont obligés de négocier auprès de propriétaires plus nombreux, moins conciliants et plus inquiets de leur tranquillité et des questions de responsabilité civile. De plus, des terrains privés qui, jusqu'ici, avaient une vocation publique malgré leur statut, sont eux aussi enlevés à l'usage collectif au profit d'intérêts économiques privés tels que le développement résidentiel.

Cette transformation de la vocation des territoires au profit d'intérêts privés illustre la faible prise en compte de l'intérêt collectif.

Cette transformation de la vocation des territoires au profit d'intérêts privés illustre la faible prise en compte de l'intérêt collectif.



Des procédures complexes

La complexité des démarches pour obtenir des droits d'accès, ainsi que l'insuffisance des ressources humaines et financières dont dispose le milieu associatif, freinent le développement et la pérennisation des sentiers et des sites de plein air.

Les activités de plein air nécessitent, pour être pratiquées en toute légitimité, des autorisations d'accès au territoire avec pour corollaire la couverture en assurance responsabilité civile. Cette obligation accentue la complexité des démarches

d'accessibilité, tant par la rareté des assureurs enclins à traiter avec les organismes de plein air, que par le coût de la couverture et ses conditions d'application et de renouvellement variables.

Ces démarches, déjà complexes, sont alourdies par l'augmentation du nombre d'interlocuteurs soulevée plus tôt. Négociateur, dialoguer et traiter des conditions d'accès qui varient selon chaque propriétaire demande beaucoup d'énergie, de temps et de ressources de la part d'un milieu caractérisé par l'incertitude du financement et s'appuyant sur le bénévolat. Une fois les droits de passage ou d'usage obtenus, ceux-ci restent fragiles, dans la mesure où ils sont toujours susceptibles d'être

remis en cause à la suite d'un changement de propriétaire sur les terres privées ou de lacunes dans les choix d'utilisation du territoire public.

Des usages multiples

Une partie des conflits d'usage est liée à la circulation de véhicules motorisés sur des sentiers dédiés à la pratique d'activités de loisir non motorisées. Les désagréments qu'engendre la présence de ces véhicules expliquent à la fois des pertes de droits d'accès et la réticence, en amont, de nombreux propriétaires à en accorder. Par ailleurs, la fréquentation des sentiers à des fins non autorisées compromet le renouvellement des assurances pour les gestionnaires. Un tel usage non autorisé entraîne également des conséquences sur l'entretien des « infrastructures » et sur la qualité de l'environnement de pratique. Cela engendre des coûts supplémentaires qui doivent être assumés par des gestionnaires dont les ressources sont déjà limitées et les moyens de contrôle restreints.

La complexité des démarches pour obtenir des droits d'accès, ainsi que l'insuffisance des ressources humaines et financières dont dispose le milieu associatif, freinent le développement et la pérennisation des sentiers et des sites de plein air.

remis en cause à la suite d'un changement de propriétaire sur les terres privées ou de lacunes dans les choix d'utilisation du territoire public.





Les paysages

La pratique des activités de plein air est intimement liée à l'intégrité du milieu naturel. Ainsi, la perte de qualité paysagère et environnementale rend les sentiers et les sites moins attrayants, allant jusqu'à causer leur disparition et réduire le potentiel récréatif du territoire. Pour les amateurs, le risque de désintéressement est proportionnel à la dégradation de l'environnement.

Principal environnement de pratique du loisir de plein air, la forêt est sans doute le territoire naturel où le paysage constitue plus que jamais un enjeu majeur. De ce côté, les mesures mises de l'avant par le RNI et le MRNF pour la préservation, la mise en valeur et le développement durable sont louables et doivent être encouragées afin d'éviter que les compagnies forestières appliquent des normes défavorisant l'utilisation des lieux de pratique de loisir de plein air, entre autres, par l'altération des paysages.

Il importe de souligner également les impacts des secteurs minier, hydroélectrique, éolien, ou encore du développement urbain sur les paysages, la biodiversité et les écosystèmes. À différents degrés, la pratique des activités de loisir de plein air en subit directement ou indirectement les conséquences.

Une nature à préserver

Le territoire du Québec, avec ses 5,8 % d'aires protégées, est loin des 12 % préconisés par l'UICN. Cette insuffisance, particulièrement sur le territoire de proximité, accentue le problème d'accessibilité aux sentiers et aux lieux de pratique de loisir de plein air, et met en question la capacité à préserver des espaces naturels de qualité.

Suffisamment d'espaces de qualité pour supporter la pratique des loisirs de plein air et répondre à la demande pour une nature accessible ne sont ni prévus, ni préservés. Ainsi, certains espaces souffrent déjà de surutilisation ou de surexploitation des ressources, d'autres, en raison de leur proximité des grandes villes, subissent une pression constante menaçant leur préservation et leur intégrité.

La nature québécoise est un bien commun qu'il importe de gérer comme tel. Il s'avère primordial de prioriser un développement territorial qui soit durable, intégrant la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et la préservation du territoire à des fins d'utilité collective.

Suffisamment d'espaces de qualité pour supporter la pratique des loisirs de plein air et répondre à la demande pour une nature accessible ne sont ni prévus, ni préservés.



La pérennité des « infrastructures »

Au-delà de l'accessibilité au territoire, l'entretien et le suivi sont les principaux facteurs de la pérennisation des sentiers et des sites de loisir de plein air. Ils sont, dans la majorité des cas, assurés par le milieu associatif et ses bénévoles.

Un financement à améliorer

Les associations sont le plus souvent soumises à un financement ponctuel, et les ressources humaines — souvent bénévoles — et temporelles nécessaires pour recueillir ce financement obligent les OSBL à réagir aux situations d'urgences plutôt qu'à travailler véritablement à la pérennité des « infrastructures ».

Le financement fait aussi défaut sur la question spécifique de l'entretien des sentiers et des sites de loisir de plein air. Outre le programme d'entretien de la Route verte, aucun programme de financement n'est consacré à l'entretien, alors que plusieurs permettent le développement. Ce constat traduit l'absence de vision à long terme qui caractérise le développement des sentiers et des sites de pratique.

Les gestionnaires de sentiers et de sites de loisir de plein air, dont l'essoufflement se fait sentir, déplorent également le manque de soutien de l'industrie touristique dans le développement, l'entretien et la promotion des « infrastructures ». Ce sont pourtant eux qui bénéficient directement des retombées économiques engendrées par la fréquentation des sentiers et des lieux de pratique.

Une reconnaissance et un soutien à bonifier

Le développement du loisir de plein air s'articule largement autour du milieu associatif et de ses bénévoles. Toutefois, la reconnaissance et le soutien au milieu ne suffisent pas face à l'ampleur de la tâche. Les organismes de loisir de plein air éprouvent donc des difficultés à recruter et à encadrer adéquatement leurs bénévoles.

Pourtant, la croissance des pratiquants s'accroît et, avec elle, augmentent les besoins. Ceux-ci sont entre autres exprimés par un nouveau type d'usagers, davantage consommateurs de produits que passionnés d'activités en contact avec la nature. Cette montée du « clientélisme » ajoute de nouvelles pressions sur les bénévoles puisque ces nouveaux clients s'attendent à une prestation équivalente à un service public. Comme l'ampleur de la tâche est proportionnelle au manque de reconnaissance, la relève est compromise, ajoutant une menace à la pérennité des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air.

L'insuffisance des ressources ne permet pas non plus d'encadrer et de gérer de façon adéquate le changement de clientèle qui s'opère dans le secteur du loisir de plein air. Faute de moyens, le milieu associatif est restreint dans sa capacité de sensibiliser et d'éduquer les usagers à la sécurité et aux comportements éthiques par rapport à l'environnement de pratique.





La concertation et la coordination du loisir de plein air

Une vision commune nécessaire

Au sein même du milieu du loisir, composé de nombreux intervenants, l'absence d'une vision commune de développement, déterminant le rôle et les responsabilités de chacun, se fait sentir. Cette lacune rend difficile la coordination des interventions. Le manque de réseautage et de canaux de communication structurés laisse les efforts de développement épars et isolés et prive le milieu associatif de la reconnaissance et du soutien que pourraient générer des actions mieux concertées.

Des responsabilités à coordonner

Plusieurs ministères assument des responsabilités qui ont des impacts majeurs sur le loisir de plein air, son accessibilité et son développement. Par conséquent, devant la popularité croissante de ce secteur, le développement et le partage d'une vision commune en fonction des besoins de celui-ci s'imposent.

Dans cette perspective, la confirmation d'une instance gouvernementale habilitée à déterminer les orientations, à maintenir les canaux de communication, à animer la concertation des intervenants, à établir une planification intégrée et à faciliter la coopération doit être privilégiée.

Les impacts positifs du loisir de plein air

En l'absence d'un leadership capable de défendre le plein air comme un enjeu social, économique et environnemental de développement, le secteur essuie un manque de reconnaissance.

De plus en plus, on constate les retombées économiques que procure l'aspect touristique du secteur du loisir de plein air. Toutefois, en tant que loisir, le plein air est avant tout porteur de valeurs sociales et environnementales. Ses retombées, qui sont notables sur la santé, le mieux-être, la qualité de vie, le développement personnel, l'attractivité du milieu et le développement d'une conscience environnementale et collective, sont plus difficilement quantifiables et davantage perceptibles à long terme. Dans ses démarches, le milieu associatif peine à faire entendre sa voix quand vient le temps de faire reconnaître sa valeur.

En tant que loisir, le plein air est avant tout porteur de valeurs sociales et environnementales.

Ses retombées sont plus difficilement quantifiables et davantage perceptibles à long terme.



Orientations et axes d'intervention



À partir des orientations et des pistes de solutions proposées dans le rapport de recherche *Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*, les organismes concernés ont déterminé celles qui devaient être prioritaires.

Les pistes de solution ont été réparties selon trois niveaux de priorité, indiqués par N1, N2, N3.





Orientations générales

Assurer la pérennisation des sentiers et des sites de loisir de plein air	
Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Concevoir des mécanismes pour consolider les sentiers et les sites.• Assurer la viabilité financière des sentiers et des sites.• Planifier le développement et l'entretien.• Créer les conditions d'une utilisation rationnelle des sentiers et des sites.	<ul style="list-style-type: none">• Pourvoir à un financement récurrent et adapté aux besoins pour l'entretien ou pour l'opérationnalisation des sentiers et des sites de loisir de plein air (N1).• Stabiliser les sentiers et les sites de loisir de plein air actuels (N2).• Harmoniser les usages récréatifs sur les sentiers et sites de plein air (N3).

Préserver des espaces naturels pour une pratique récréative de plein air de qualité, particulièrement dans le Québec méridional	
Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Planifier l'utilisation du territoire en accordant une place beaucoup plus importante à la pratique récréative de plein air.• Planifier et intégrer la dimension paysagère dans les différents modes d'utilisation sur l'ensemble du territoire.• Harmoniser les usages sur le territoire québécois.	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer et faire reconnaître des aires à des fins de pratiques récréatives de plein air (N1).



Développer l'accès au territoire public et privé à des fins récréatives de plein air

Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'utilisation du territoire public à la collectivité pour des fins récréatives de plein air.• Faciliter et assurer l'accès au territoire privé.• Favoriser la mise en valeur récréative des territoires naturels selon une planification cohérente des usages.• Consolider les droits d'accès au territoire.• Consolider l'accès au territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Consolider les acquis et intégrer le développement (N1).• Planifier le développement et l'entretien des sentiers et des sites de pratique en fonction du potentiel de pérennisation (N1).• Réduire les obstacles et la lourdeur administrative qui pèsent sur l'accès au territoire (N3).• Améliorer les conditions (loi, assurance, etc.) visant une meilleure accessibilité au territoire privé (N3).



Axes d'intervention

Élaborer une vision commune de développement reposant sur la concertation et le partenariat

Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Reconnaître le loisir de plein air comme un enjeu de développement des communautés.• Faire du développement et de la pérennisation des sentiers et sites de loisir de plein air un objet de concertation à tous les niveaux d'intervention.• Améliorer la collaboration et le partenariat entre les intervenants.	<ul style="list-style-type: none">• Saisir les pouvoirs publics de l'importance et du potentiel du loisir de plein air (N1).• Établir une concertation interministérielle sous le leadership du ministère responsable du loisir de plein air (N1).• Adopter et soutenir de nouveaux mécanismes de concertation et de coordination du développement du loisir de plein air (N1).• Assurer une meilleure efficacité des mécanismes d'harmonisation des usages, ainsi que des mesures de protection de l'environnement et des paysages (N2).• Faire de la préservation et de la mise en valeur des paysages un objet de concertation (N3).

Développer une compréhension collective de l'accès et de l'utilisation des espaces naturels

Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population à la problématique des sentiers et sites de loisir de plein air.• Stimuler la collaboration des acteurs et la volonté commune de mettre en valeur le territoire.• Accroître le sentiment d'appartenance, l'appropriation collective et la cohésion sociale à l'égard du développement et de la pérennisation du patrimoine récréatif de plein air.	<ul style="list-style-type: none">• Établir une relation de confiance entre les différents intervenants impliqués dans le développement et la pérennisation des sentiers et des sites de loisir de plein air (N2).• Valoriser et promouvoir les activités de loisir de plein air et les espaces de pratique (N2).• Consolider le développement rationnel des sentiers et des sites de loisir de plein air (N2).• Soutenir davantage le rôle d'éducation et de sensibilisation du milieu associatif auprès de la population (N3).



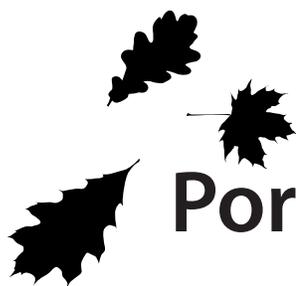
Accroître la reconnaissance et le soutien aux ressources associatives et bénévoles, en tant qu'acteurs du développement et de la pérennisation des sentiers et des sites ainsi que participants aux mécanismes de consultation et de prise de décision

Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Soutenir le milieu associatif dans l'exercice de représentation et de participation citoyenne au processus décisionnel de la planification territoriale.• Reconnaître et promouvoir la contribution des bénévoles.	<ul style="list-style-type: none">• Encourager la participation des usagers en loisir de plein air au développement de leur territoire (N2).• Soutenir et actualiser le rôle des bénévoles et des associations (N3).

Documenter de façon continue l'accessibilité réelle aux sentiers et aux lieux de pratique des activités de loisir de plein air

Objectifs	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none">• Rationaliser l'information.• Approfondir les connaissances relatives aux sentiers et aux sites de loisir de plein air existants et potentiels.	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir des outils communs (N3).• Mener des activités de recherche afin de mieux cerner les problèmes et de déterminer les mesures pour y répondre (N3).





Portrait de l'offre et des problématiques spécifiques à chaque activité de loisir de plein air

En plus des principaux enjeux déjà présentés, chaque activité de loisir est confrontée à des difficultés de développement et de pérennisation liées aux spécificités de sa pratique.



La randonnée pédestre, la marche hivernale et la raquette

Organisme national : Fédération québécoise de la marche (FQM)

Portrait des sentiers de randonnée pédestre et de raquette

Principales sources de données : *Répertoire des lieux de marche au Québec* (2004) et *Raquette et marche hivernale au Québec* (2006)

Longueur totale des sentiers	<ul style="list-style-type: none">• 9 392,18 km<ul style="list-style-type: none">» 8 914,4 km de sentiers de randonnée pédestre» 4 485 km de réseaux pour la raquette et la marche hivernale» 90 % des réseaux hivernaux sont multisaisonniers
Longueur moyenne des sentiers	<ul style="list-style-type: none">• 16,5 km
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none">• Capitale-Nationale (1 167,53 km)• Laurentides (1 076,8 km)• Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 057,7 km)
Popularité	<ul style="list-style-type: none">• Praticqué par 45 % des Québécois en été et 37 % en hiver

Catégories de longueur

Les réseaux pédestres peuvent être classés sous quatre tranches de longueur : les réseaux d'une longueur supérieure à 50 km, ceux entre 20 et 50 km, ceux entre 10 et 20 km, et ceux dont la longueur est inférieure à 10 km. En observant la répartition de ces différentes catégories, on peut déduire qu'elle suit une certaine logique, selon le contexte géographique, démographique, politique, économique, social ou culturel. Par exemple, la capacité spatiale et une plus faible densité de population valent à la Gaspésie une

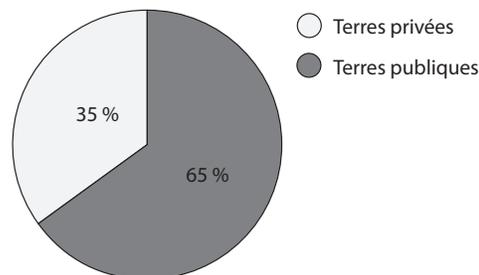
prédominance de longs réseaux. Globalement, on remarque que les réseaux supérieurs à 20 km sont davantage présents dans les régions à vocation touristique, tandis que les réseaux inférieurs à 20 km, quant à eux, sont davantage orientés vers la qualité du milieu de vie et s'articulent principalement autour des corridors de peuplement. En hiver, les réseaux supérieurs à 20 km sont maintenus principalement dans la partie méridionale du Québec, dans les régions proches des grandes villes, où la fréquentation touristique demeure importante.



Gestionnaires

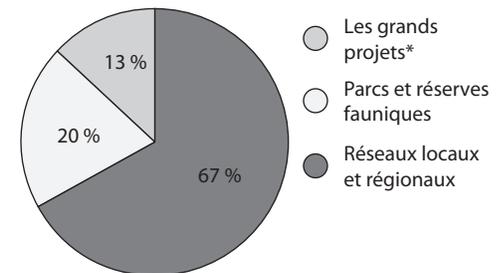
Les gestionnaires les plus présents au Québec sont les organismes sans but lucratif (OSBL) et les municipalités (ville ou MRC). Ces deux structures gèrent respectivement 44 % et 26 % des kilomètres de sentiers québécois. La Sépaq est toutefois le plus important gestionnaire individuel de réseaux pédestres au Québec, avec 16 % des réseaux sous sa gouverne. Le recensement des gestionnaires de réseaux révèle par ailleurs le poids relativement faible des organismes à but lucratif (7 %) par rapport à celui des OSBL et à l'ensemble des catégories de gestionnaires. Ces organismes à but lucratif sont surtout présents dans deux régions hautement touristiques, les Laurentides et la Capitale-Nationale. Cette proportion témoigne de l'absence d'intérêts purement économiques de la part de la majorité des gestionnaires de réseaux pédestres. La dynamique hivernale semble toutefois plus propice au développement de réseaux par des organismes à but lucratif (10 %), dans la mesure où les activités hivernales nécessitent davantage de services d'équipement et d'encadrement.

Proportion de terres publiques et privées

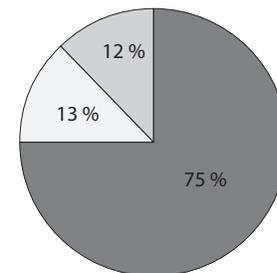


Catégories de réseaux pédestres

Randonnée pédestre



Raquette et marche hivernale



* Le Sentier national, le Sentier international des Appalaches, le Parc linéaire interprovincial Petit Témis, le Sentier transcanadien.

Types et niveaux de difficulté

Le type de sentier pédestre le plus courant au Québec est le type linéaire, avec près de la moitié de l'offre totale. Les trajets en boucle et mixtes se partagent les kilomètres restants. Tant pour la randonnée pédestre que pour la raquette, les sentiers de niveau facile ou intermédiaire sont les plus répandus.





Tarification

L'accès aux sentiers pédestres est gratuit dans 69 % des cas. On note par ailleurs une corrélation positive entre la tarification et le niveau d'aménagement.

Infrastructures et services

Outre le stationnement (97 %), la majorité des réseaux pédestres québécois offre un service d'accueil (87 %), des tables de pique-nique (82 %) et des toilettes (77 %). En hiver, les réseaux offrent le stationnement (94 %), une structure d'accueil (91 %), des abris (34 %) et des toilettes (71 %).

Les problématiques de développement et de pérennisation des sentiers de randonnée pédestre et de raquette

Droits de passage et accès au territoire

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la popularité de la marche et la visibilité dont jouissent certains réseaux ne facilitent pas la négociation pour l'obtention de droits de passage. Particulièrement sur les terres privées, la popularité des réseaux renforce les craintes des propriétaires quant à leur tranquillité. Il faut sans cesse négocier, rassurer, convaincre, garantir, bref, trouver un terrain d'entente, bien souvent au détriment du sentier comme tel. À ce sujet, de nombreux promoteurs déplorent le manque d'outils d'aide à la

négociation. La négociation et l'obtention de droits de passage sont moins problématiques sur les terres publiques. Toutefois, un manque de planification, de cohérence et de cohésion dans le choix d'utilisation du territoire y provoque des conflits d'usage entre les randonneurs et les autres usagers.

L'assurance et la responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile, obligatoire, constitue un argument dans la négociation des droits d'accès. Cependant, les difficultés qui en émanent rendent problématiques l'accès au territoire et la pérennisation des sentiers. Entre autres, le coût de l'assurance, pris en charge par des organismes gestionnaires souvent sans but lucratif, représente un frein important, surtout en raison de la difficulté à le financer à long terme. Les subventions qui peuvent permettre son financement sont toujours sujettes à un non-renouvellement ou à une réduction. Dans ces cas, l'assurance responsabilité civile étant obligatoire, ce sont l'entretien, l'aménagement ou les nouveaux projets qui en pâtissent. Par ailleurs, des solutions et des pratiques se mettent en place, telles que le programme offert aux OSBL du réseau fédéré par le Regroupement Loisir Québec et l'appui de certaines municipalités qui incluent les sentiers dans leur police d'assurance.

L'entretien

Les difficultés à assurer le suivi et l'entretien des sentiers à long terme constituent la principale problématique de pérennisation. Ces difficultés ont surtout trait à la disponibilité des ressources humaines et financières. Les



bénévoles ne suffisent plus à la tâche, et la faiblesse des ressources financières rend difficile le recours à une expertise rémunérée lorsque nécessaire. De plus, les efforts de financement sont dirigés vers le développement des sentiers plutôt que vers leur entretien. La dégradation des sentiers au passage d'utilisateurs irrespectueux demande encore davantage d'efforts d'entretien aux gestionnaires.

Les conflits d'usage

Particulièrement sur les terres publiques, les conflits d'usage avec les activités industrielles, dont l'exploitation forestière, les autres activités de plein air et les autres usages du territoire, notamment la villégiature et le développement résidentiel, menacent l'accessibilité aux sentiers. La problématique tend à s'accroître en raison de la multiplicité des acteurs qui appréhendent et investissent différemment le milieu naturel. Afin d'éviter la dégradation ou la perte de sentiers, les gestionnaires doivent être à l'affût des menaces et signifier leur présence à toutes les tables de concertation. Relativement aux conflits d'usage avec d'autres usagers du territoire, les randonneurs sont confrontés à un difficile partage de la forêt avec les chasseurs, pour des raisons évidentes de sécurité. Durant la saison de la chasse, à l'automne, des sentiers doivent donc parfois être fermés.

L'environnement et la capacité de support

En axant leur intérêt sur l'environnement paysager, les sentiers pédestres en milieux naturels participent à leur préservation. Cependant, un

sentier mal aménagé peut aussi menacer la fragilité de l'habitat ou imposer une contrainte à son développement. Ainsi, la prise en compte de l'environnement, de la diversité végétale et animale, des phénomènes géologiques, des points d'eau et des points de vue, est cruciale dans la planification d'un tracé. Les aménagements et la maintenance doivent également être bien adaptés à l'achalandage afin de ne pas avoir d'impact sur l'environnement et la capacité d'accès.

Les aménagements, les services et la sécurité

La FQM recommande des normes relatives aux infrastructures, au balisage et à la signalisation. Même si elles ne sont pas obligatoires, elles ont pour but de rehausser le niveau d'intérêt, de sécurité et de confort de la randonnée, étant donné qu'une signalisation déficiente nuit à ces différents aspects. Par ailleurs, faute de moyens, les plans d'urgence et les services de patrouille ne sont pas pratiques courantes sur les sentiers québécois. Les mesures de sécurité se limitent le plus souvent à des moyens préventifs et reposent essentiellement sur l'autonomie et la responsabilité des usagers.

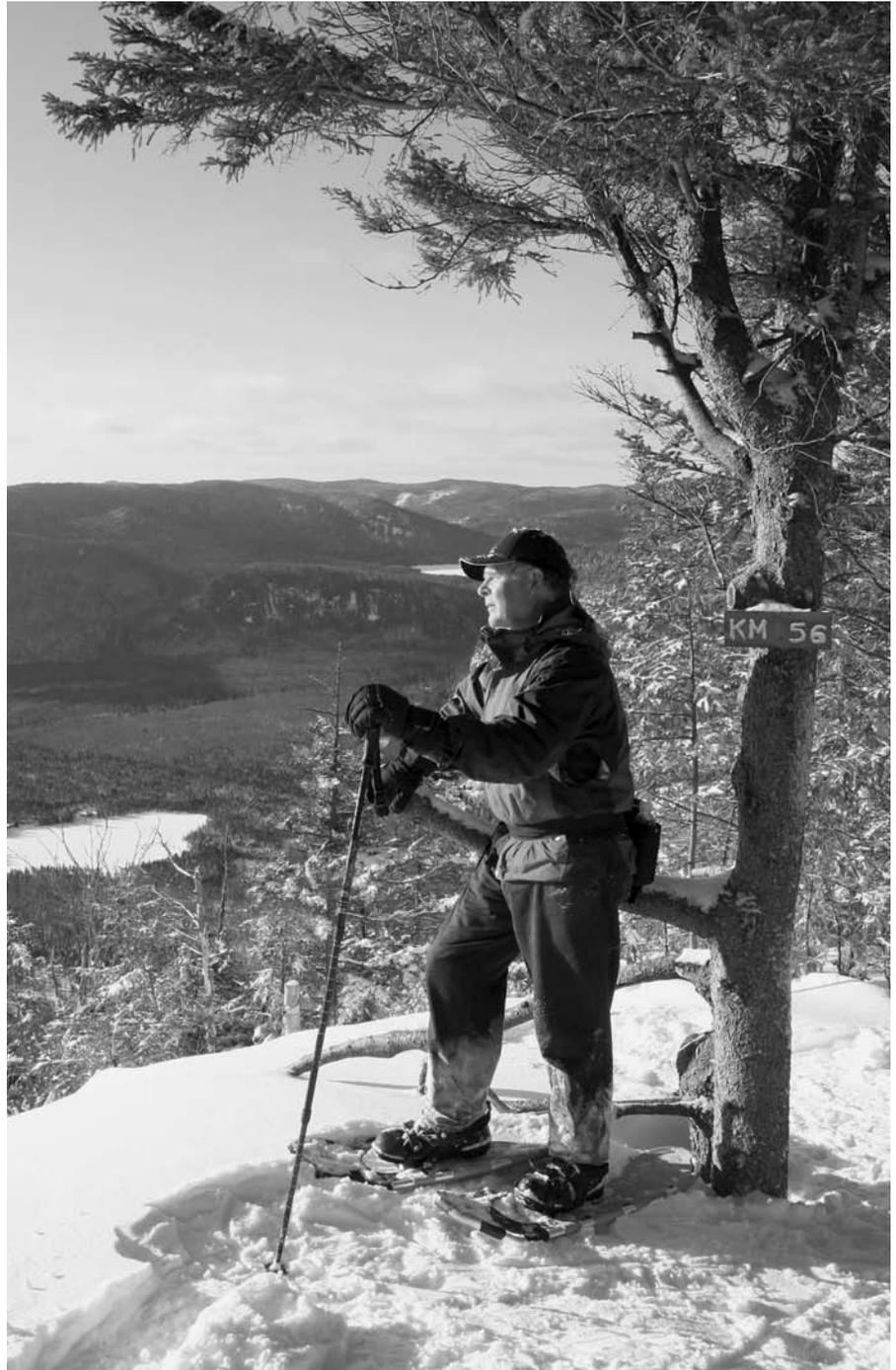




La promotion et la reconnaissance

La promotion des sentiers de randonnée pédestre et de raquette souffre d'un manque de constance, de cohérence et de cohésion organisationnelles qui se caractérise entre autres par un soutien promotionnel inégal selon les régions. On note également des carences dans l'arrimage des produits afin d'optimiser le potentiel touristique des sentiers pédestres, une difficulté pour les gestionnaires de consacrer des fonds suffisants à la conception d'outils promotionnels en raison des efforts que nécessitent déjà l'entretien des sentiers et, finalement, une promotion limitée aux aspects économiques.

Si la popularité de la marche n'est plus à faire, la viabilité des sentiers reste, paradoxalement, fragile en raison d'un manque de reconnaissance de l'activité elle-même et de son rôle dans le tissu social. La faible reconnaissance traduit une absence de vision durable dans les projets de développement territorial, ainsi qu'une volonté généralement restreinte aux seules questions économiques.





Le ski de fond (loisir) ou de randonnée

Il n'existe aucun organisme national représentant les intérêts du ski de fond (loisir) et de randonnée au Québec.

Portrait des réseaux de ski de fond (loisir) ou de randonnée

Principales sources de données : Associations régionales

Longueur totale des sentiers	<ul style="list-style-type: none"> • 6 300 km linéaires
Longueur moyenne des sentiers	<ul style="list-style-type: none"> • 38,5 km linéaires
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Capitale-Nationale (1 369,7 km) • Laurentides (1 179,5 km) • Lanaudière (578,4 km)
Popularité	<ul style="list-style-type: none"> • Praticqué par 15 % des Québécois

Catégories de randonnées

La technique du pas classique est la plus répandue, avec une possibilité de la pratiquer sur 57 % des pistes. Elle est suivie du ski nordique ou hors-piste avec 21 % des kilomètres de sentiers. Cette technique a l'avantage de ne pas nécessiter de tracé, ni d'entretien particulier en saison. On trouve donc une forte proportion de ce type de pistes dans les régions plus éloignées, où la fréquentation est moindre durant l'hiver.

Niveaux de difficulté

Les pistes couvrent tous les niveaux de pratique : 38 % d'entre elles sont faciles, 14 % sont intermédiaires, 14 % sont difficiles et 31 % sont très difficiles.

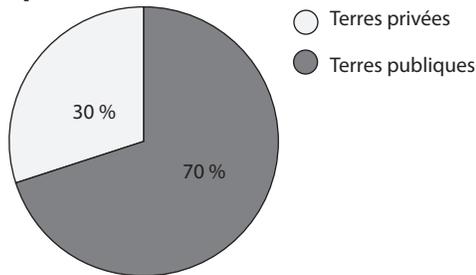
Gestionnaires

L'absence actuelle de données empêche de déterminer exactement la proportion de kilomètres de réseaux par catégorie de gestionnaires pour chaque région du Québec. Toutefois, selon le portrait des sentiers de ski de fond établi dans le cadre du projet des Sentiers récréotouristiques mené par le CQL, les gestionnaires des sentiers de ski de fond seraient majoritairement privés, à but lucratif ou non, sauf dans la région des Laurentides où les principaux gestionnaires sont de niveau municipal.





Proportion de terres publiques et privées



Tarifcation

Il existe une tendance majoritaire à la tarification pour les sentiers de ski de fond. Dans les régions de la Capitale-Nationale et des Laurentides, 83 % des sentiers sont soumis à un droit d'entrée. Cette donnée s'explique par le fait que ces sentiers demandent davantage d'entretien, d'aménagement et de services.

Les problématiques de développement et de pérennisation des réseaux de ski de fond ou de randonnée

Droits de passage et accès au territoire

Sur les terres privées, le ski de fond connaît les mêmes difficultés de négociation, d'acquisition et de renouvellement des droits de passage que toutes les activités de plein air. Sur le territoire public toutefois, le ski de fond rencontre un obstacle particulier. Malgré la popularité de cette activité, la préoccupation accordée aux retombées économiques directes privilégie

généralement le développement de sentiers de motoneige. Cette situation est accentuée par l'absence d'un organisme national représentant l'activité. Le ski de fond a été la première activité non motorisée à bénéficier des autorisations du MRN, par ailleurs, il demeure loin derrière la motoneige qui utilise 2/3 des sentiers autorisés.

L'entretien

L'entretien régulier des pistes, facteur essentiel à la pérennisation, nécessite des ressources financières, matérielles et humaines. Cependant, l'ampleur de ces ressources et la capacité à les assumer varient d'un réseau à l'autre, d'un gestionnaire à l'autre. On ne peut donc parler ni d'uniformité, ni de stabilité à propos des modes de gestion, du suivi et de l'entretien des sentiers de ski de fond. Parallèlement, les principales difficultés d'entretien des pistes découlent de l'absence d'un cadre normatif de gestion et d'aménagement, ainsi que des conflits d'usage avec les activités motorisées.

Les conflits d'usage

Outre les motoneiges, la raquette cause aussi des conflits d'usage avec le ski de fond. L'ascension fulgurante de la raquette et le retard dans le développement et la promotion des sentiers disponibles pour cette activité font que ses adeptes fréquentent les sentiers de ski de fond et conséquemment nuisent à la qualité des pistes.



Les aménagements et la sécurité

Un des principaux défis que doit relever cette activité est la mise à jour et l'établissement d'un cahier de normes d'aménagements, qui servira à uniformiser et à réglementer le développement des sentiers. Cet outil serait un gage de qualité dont l'enjeu premier serait la sécurité. Cette démarche conduit à d'autres défis, dont ceux de la reconnaissance et du soutien financier nécessaire pour concevoir ces normes et pour les faire respecter par tous les centres de ski, dont les moyens diffèrent grandement.

La promotion et la reconnaissance

Contrairement aux autres activités de plein air, aucun organisme ne représente le ski de fond en tant que loisir à l'échelle nationale. Seulement dans deux régions, celles de la

Capitale-Nationale et des Laurentides, le ski de fond bénéficie-t-il d'une certaine représentation. Ce manque de reconnaissance se reflète dans la confusion des responsabilités, l'absence de leadership et d'implication, ainsi que dans le soutien des institutions locales et régionales en matière de développement et de suivi des projets de sentiers.



La randonnée équestre

Organisme national : Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir, Québec à cheval

Portrait des réseaux de randonnée équestre

Principales sources de données : Clubs équestres membres de Québec à cheval

Longueur totale des sentiers	<ul style="list-style-type: none">• environ 3 000 km (estimation de Québec à cheval)
Nombre d'organismes répertoriés	<ul style="list-style-type: none">• 84
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none">• Chaudière-Appalaches (13)• Laurentides (12)• Montérégie (11)

Types de sentiers

La randonnée équestre ne dispose pas, sauf en de rares exceptions, de trajets pérennes que l'on puisse qualifier de « sentiers équestres ». Les centres, clubs, associations équestres ou autres intervenants proposent aux cavaliers différents trajets :

- sur des routes forestières ;
- en forêt, montagne ou plaine sur des terres publiques généralement sans statut particulier ;
- en forêt, montagne ou plaine sur des terrains privés avec des droits de passage ponctuels ou pérennes ;
- sur des sentiers de quad ou de motoneige disponibles en été ;
- sur des sentiers dans un domaine ;
- sur tout autre territoire autorisant l'activité à cheval, comme certains parcs régionaux et autres terres publiques à statut particulier.

Gestionnaires

La grande majorité des sentiers (65 %) est gérée par des clubs équestres (OSBL) qui regroupent des cavaliers propriétaires de chevaux. Viennent ensuite les parcs régionaux et municipaux, qui sont responsables de 17 % des réseaux.

Tarification

La majorité des sentiers est soumise à une tarification. Qu'ils soient liés au *membership*, à un service touristique ou qu'ils soient ponctuels, les droits d'accès exigés pour les sentiers équestres sont généralement consacrés à leur entretien.



Les problématiques de développement et de pérennisation des réseaux de randonnée équestre

Droits de passage et accès au territoire

Le fait que les cavaliers ne disposent pas toujours de sentiers équestres officiels nuit grandement au développement et à la pérennisation des sentiers. En effet, la pratique encore courante des droits d'accès verbaux ou tacites, l'utilisation de sentiers officieux faisant l'objet de droits de passage ponctuels, et l'utilisation d'infrastructures publiques sans officialisation de droits de passage résultent parfois dans la perte, la relocalisation ou la fragmentation des réseaux.

L'assurance et la responsabilité civile

Québec à cheval offre une assurance à ses membres. Toutefois, l'absence de sentiers officiels, donc de gestionnaires officiels, crée des situations irrégulières quant à l'assurance responsabilité civile. En effet, comment assurer des sentiers dont les droits de passage sont des accords verbaux ou tacites? Dans le développement et l'utilisation de sentiers à des fins équestres, les questions de l'accessibilité et de l'assurance sont étroitement liées.

L'entretien

La précarité de l'accès au territoire accentue les difficultés de développement et d'entretien découlant de l'insuffisance des ressources financières (qui proviennent principalement de l'adhésion aux clubs ou d'une tarification ponctuelle), mais plus encore des ressources humaines.

Les conflits d'usage

Utilisant principalement le territoire public, les sentiers de randonnée équestre connaissent des conflits d'usage, particulièrement avec les activités motorisées, mais aussi avec les cyclistes qui bénéficient davantage d'appui et de popularité. À l'automne, les cavaliers cèdent aussi la place aux chasseurs, pour des questions de sécurité. Le développement résidentiel et la privatisation sont parmi les activités économiques susceptibles d'interférer avec l'activité équestre.

L'environnement et la capacité de support

La prise en compte de l'environnement et de la capacité de support est primordiale dans l'aménagement de réseaux équestres, dans la mesure où les chevaux exercent une pression relativement importante sur les sentiers. Dès lors, les terrains marécageux ou fragiles et les sols sensibles à l'érosion ne sont pas propices à





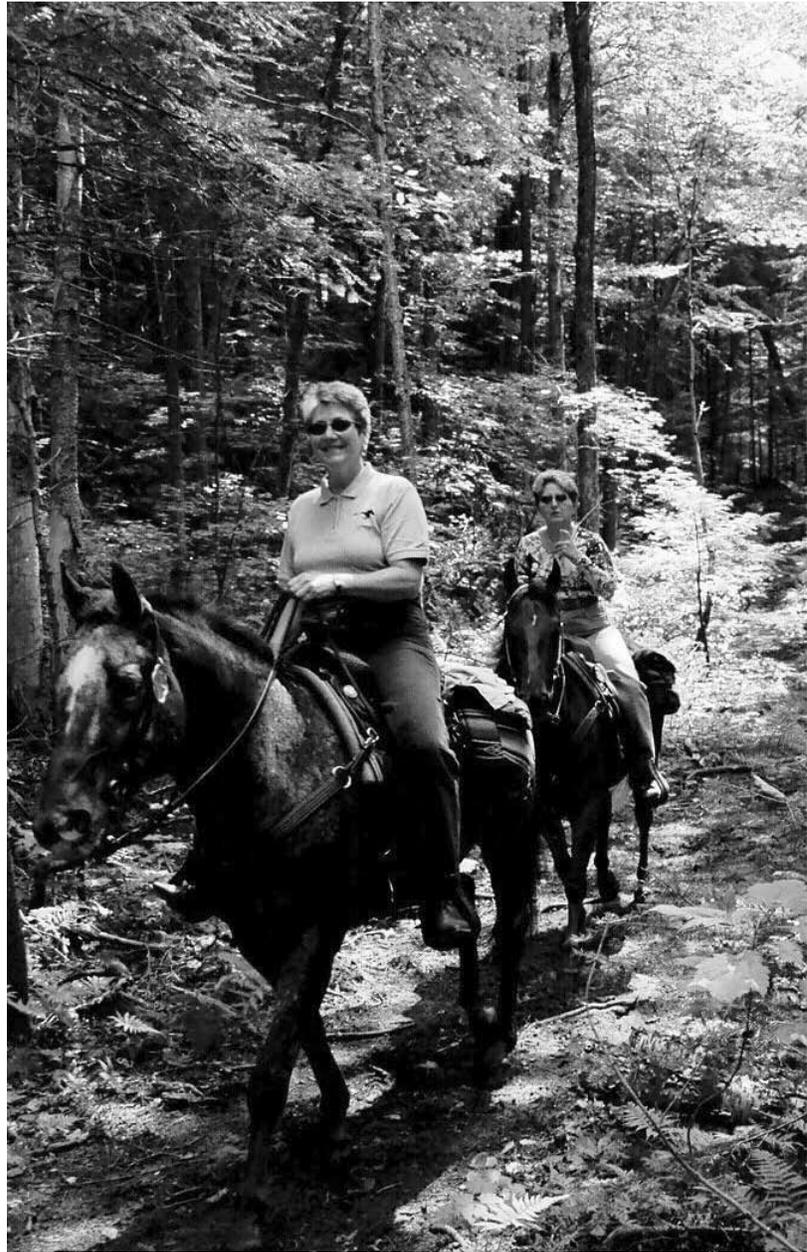
l'activité équestre. Cependant, la faible accessibilité au territoire et le développement quelque peu hasardeux des sentiers contrarient la considération de ces paramètres.

Les aménagements et la sécurité

L'absence ou l'insuffisance de réseaux signalisés et balisés reflètent les besoins d'un certain encadrement normatif et d'une implication du milieu local et régional dans le développement des sentiers équestres.

La promotion et la reconnaissance

L'activité équestre reste, dans une certaine mesure, méconnue du grand public et des intervenants du milieu, ce qui contribue au manque de compréhension, de considération et de reconnaissance envers les cavaliers et leur loisir. Le programme Équi-Qualité, mis en place à l'initiative de la Fédération équestre du Québec et de Québec à cheval, constitue un pas important vers la promotion du loisir équestre en présentant des standards d'exploitation répondant à des normes de qualité, obligatoires et précises. Le milieu équestre gagnerait aussi à se mobiliser pour briser l'isolement promotionnel et acquérir une meilleure représentativité.





Le vélo de randonnée

Organisme national : Vélo Québec

Portrait des réseaux de vélo de randonnée

Principale source de données : *L'état du vélo au Québec en 2005*, rapport rendu public par Vélo Québec en juin 2006

Longueur totale des voies cyclables	• 6 789 km
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	• Montérégie (965 km) • Estrie (584 km) • Laurentides (533 km)
Popularité	• Praticqué par 54 % des Québécois

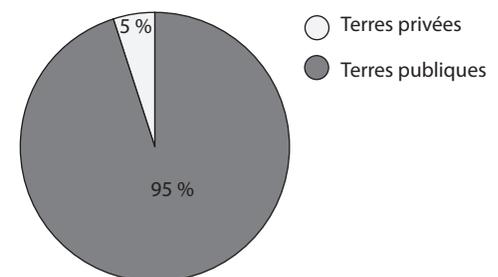
Le réseau cyclable québécois

Au cours des quinze dernières années, le réseau cyclable québécois a connu un essor considérable : de moins de 1 000 km qu'il couvrait en 1992, il est passé à près de 7 000 km en 2005. Si bien que le Québec offre aujourd'hui un réseau cyclable parmi les plus développés en Amérique du Nord. Le projet de la Route verte, un réseau de plus de 4 000 km qui relie 16 régions et traverse 320 municipalités, a largement contribué à ce développement.

Gestionnaires

En considérant les kilomètres de pistes cyclables sous la gestion des membres de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), il appert que la principale catégorie de gestionnaires est de loin celle des organismes sans but lucratif, avec 62 % des kilomètres de réseaux.

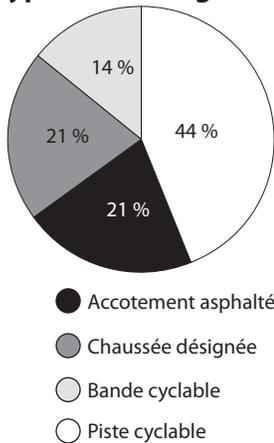
Proportion de terres publiques et privées



Cette répartition des réseaux cyclables correspond à la nature des infrastructures qui intègrent les réseaux routiers provinciaux et municipaux, suivent le parcours de voies ferrées abandonnées ou se situent sur des territoires gérés par la Sépaq.



Types d'aménagement



Il est intéressant de noter que la plupart des voies sont des pistes cyclables et permettent par conséquent de rouler à l'écart de la circulation automobile.

L'achalandage et les variations saisonnières

Les pistes cyclables continuent de gagner en popularité. Les cyclistes y effectuent 43 % de leurs déplacements, comparativement à 37 % en 2005. L'utilisation des réseaux se fait sur des périodes différentes selon l'usage qu'on fait du vélo (loisir ou transport) et les conditions climatiques. En moyenne, en 2005, les cyclistes adultes ont fait de la bicyclette pendant 5,5 mois, principalement de mai à septembre. Quelque courageux 2 % des cyclistes adultes décident de braver l'hiver et font du vélo 12 mois par année, ce qui représente environ 50 000 personnes.

Infrastructures et services

La Route verte est un exemple de réseau possédant tous les aménagements pour répondre aux besoins des cyclotouristes. Elle est munie de près de 5 000 panneaux de signalisation et de près de 500 haltes avec bancs et abris. Certains de ses tronçons offrent aussi des espaces de stationnement pour automobiles, des toilettes, des tables et un accès à de l'eau potable. Le réseau est ponctué de 65 bureaux d'information touristique. À ces infrastructures s'ajoutent des points d'hébergement qui répondent aux besoins particuliers des cyclistes. En mai 2006, 310 établissements — gîtes, auberges, hôtels, motels, campings — avaient reçu l'accréditation « Bienvenue cyclistes ! » implantée par l'association Vélo Québec.

Pour ce qui est de la location de bicyclettes, le Québec compte une centaine de loueurs. On les trouve surtout à Montréal, dans les Laurentides, en Montérégie et en Estrie.

Les problématiques de développement et de pérennisation des réseaux cyclables

Droits de passage et accès au territoire

La popularité du vélo, sa bonne réputation et sa triple vocation récréative, touristique et fonctionnelle en tant que mode de transport, encouragent le développement de voies cyclables et rendent moins problématique



l'accès au territoire. Cependant, cette activité n'échappe pas à la négociation des servitudes de passage, ce qui l'expose aux mêmes problématiques que les autres activités de loisir de plein air et n'exclue jamais la remise en cause des droits d'accès et la perte de tronçons.

L'assurance et la responsabilité civile

Sur les voies cyclables, les conflits d'usage avec les véhicules motorisés, en raison de leurs conséquences sur l'entretien des infrastructures et par là même sur la sécurité des usagers, sont le principal facteur qui vient compliquer et compromettre la couverture d'assurance responsabilité civile.

L'entretien

La pérennité des voies cyclables reste fragile, bien que leur développement soit l'objet de beaucoup d'ardeur et d'effervescence. La mise en place de ces infrastructures implique que des ressources soient affectées à leur entretien. À ce titre, seule la Route verte bénéficie d'un programme d'aide financière dédiée à l'entretien. Autrement, les travaux majeurs d'entretien sont généralement pris en charge par les MRC ou les municipalités sur leur territoire. La question des ressources financières nécessaires à l'entretien soulève celle de la tarification des réseaux, une option qui sème la divergence. À ce sujet, il est à noter que l'accès à la Route verte est entièrement gratuit depuis octobre 2007.

Les conflits d'usage

Les conflits d'usage surviennent surtout en milieu périurbain et rural, en raison de

la fréquentation des voies par les véhicules motorisés, particulièrement les VTT avec lesquels la cohabitation est jugée impossible pour des raisons de sécurité, de confort et d'entretien. Ces conflits d'usage diluent la valeur du produit touristique qu'offrent les pistes cyclables, nuisent à la négociation et à l'obtention des droits de passage à long terme et contribuent à l'augmentation des coûts de gestion et d'entretien.

Les aménagements, les services et la sécurité

La Route verte est jalonnée de panneaux et de balises uniformes car ceux-ci sont sous la gestion exclusive de Vélo Québec. Depuis décembre 2006, les balises de la Route verte sont normées et la signalisation de destination est inscrite selon les normes du MTQ. Sur l'ensemble des voies cyclables, l'aménagement et la signalisation peuvent encore différer localement. Par ailleurs, afin d'améliorer l'offre récréotouristique du Québec en tant que destination privilégiée pour le vélo, il serait avantageux d'accroître l'accessibilité aux réseaux cyclables par des mesures facilitant le transport des bicyclettes ou permettant d'en louer sur place.





La promotion et la reconnaissance

Le Québec possède maintenant de nombreux outils pour fournir de l'information aux cyclotouristes et promouvoir la pratique du vélo sur les voies cyclables. Dans l'ensemble, le réseau cyclable québécois profite aussi d'un bon appui des différents paliers institutionnels. Au niveau municipal, par exemple, qu'elle soit officielle ou *de facto*, l'intégration du vélo à la planification du territoire est désormais une réalité des décideurs de la majorité des municipalités. Cependant, Vélo Québec note encore des lacunes dans la mobilisation du milieu local qui ont un impact sur l'entretien à long terme et sur le rayonnement des pistes.





Le vélo de montagne

Organisme national : Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC)

Portrait des réseaux de vélo de montagne

Principales sources de données : *L'état du vélo au Québec en 2005*, rapport rendu public par Vélo Québec en juin 2006, et Fédération québécoise des sports cyclistes

Longueur totale des sentiers de vélo de montagne	<ul style="list-style-type: none"> • 2 300 km
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Capitale-Nationale (506 km) • Mauricie (364 km) • Estrie (293 km)
Popularité	<ul style="list-style-type: none"> • Praticqué par 4 % des Québécois

Les réseaux de vélo de montagne

Les réseaux de vélo de montagne sont difficiles à quantifier. En effet, la réalité des sentiers est plutôt fragile et fluctuante. Elle connaît une évolution irrégulière, ce que révèle l'importance des sentiers officiels, peut-être plus nombreux que dans d'autres activités de plein air. Une situation à laquelle voudraient remédier la FQSC et l'Association pour le développement des sentiers de vélo de montagne au Québec (ADSVMQ).

Gestionnaires

Outre la Sépaq, qui a sous sa responsabilité près de 365 km de sentiers, les différentes catégories de gestionnaires de sentiers de vélo de montagne sont les municipalités, le milieu associatif et les organismes de plein air sans but lucratif ainsi que les entreprises privées. Leur part n'a toutefois pas pu être quantifiée.

Différentes disciplines

La pratique du vélo de montagne se divise en quatre grandes disciplines : le cross-country, la descente, le *freeride* et les épreuves de longue distance, telles que les marathons. Au Québec, le cross-country est la discipline reine : 76 % des réseaux s'y consacrent exclusivement. Il faut dire que c'est la principale discipline de compétition et la plus médiatisée.

Infrastructures et services

La seule information ayant pu être quantifiée concerne la location de vélos : 35 % des sites offrent ce service.





Les problématiques de développement et de pérennisation des réseaux de vélo de montagne

Droits de passage et accès au territoire

L'activité de vélo de montagne est très récente au Québec et les sentiers existants sont souvent officieux. Toutefois, avec la croissance rapide de l'activité et du nombre d'adeptes, les infrastructures, pour être durables, ne peuvent plus se passer de la négociation de servitudes de passage officielles. Malgré les mesures déployées pour doter le développement des sentiers d'un cadre structurel qui puisse favoriser leur pérennisation, la FQSC et l'ADSVMQ constatent des difficultés encore importantes dans la négociation, l'obtention et le renouvellement des droits de passage. La mauvaise réputation du vélo de montagne, quant aux risques d'accidents ou de perturbation de la tranquillité, contrarie son accès au territoire. Cette réalité freine le développement de la pratique et entraîne une surfréquentation des sites qui aggrave les conflits d'usage.

L'assurance et la responsabilité civile

Le vélo de montagne est considéré comme un sport dangereux. Proportionnel aux risques associés à la pratique, le coût de la couverture est l'un des principaux obstacles au développement. Comme les droits de passage sont généralement conditionnels à l'entente d'assurance, et vice versa, la complexité des

démarches, la lourdeur administrative et l'ampleur des ressources nécessaires tombent dans un cercle vicieux encourageant davantage le développement de réseaux informels.

L'entretien et la capacité de support

Les sentiers sont rapidement détériorés par le passage des vélos à pneus cramponnés. Il importe donc de se préoccuper de leur aménagement adéquat et de prévoir des ressources pour leur entretien. Mais, comme il en a déjà été fait mention plusieurs fois, les sources de financement liées à l'entretien sont très fragiles.

La pérennisation des sentiers de vélo de montagne est aussi mise à mal par leur développement informel. Leur entretien se révèle problématique en raison de leur absence de légitimité. Comment investir dans des sentiers sans le moindre gage de durabilité? Sans cadre de gestion durable, le suivi et l'entretien des sentiers ne peuvent être assurés. Des répercussions environnementales, dues entre autres à une utilisation intensive en raison du nombre restreint de sentiers accessibles, se font inévitablement sentir.

Conflits d'usage

La popularité grandissante du vélo de montagne a fait augmenter la demande pour l'utilisation de sentiers et, par le fait même, les conflits d'usage. Les difficultés de développement et d'entretien, accentuées par le développement résidentiel, restreignent le nombre de pistes accessibles à proximité des centres urbains et du bassin de clientèle. Les utilisateurs de vélo



de montagne ont donc commencé à circuler dans différents sentiers aménagés à l'origine pour d'autres utilisations — chemins forestiers, pistes de motoneige, sentiers de ski de fond, de randonnée pédestre ou encore de randonnée équestre —, créant un accroissement des conflits entre cyclistes et non-cyclistes.

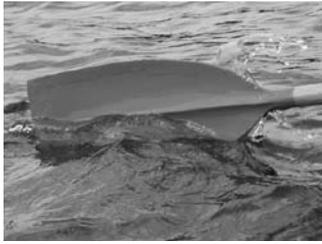
Selon la FQSC, il serait possible de concilier l'activité avec la protection des espaces verts en milieu urbain, à la condition d'un aménagement approprié, d'un entretien assuré et du respect de certaines règles pour minimiser les effets négatifs. Cependant, cela demande au préalable une reconnaissance ainsi qu'une certaine ouverture envers l'activité.

Les aménagements, les services et la sécurité

Peu de sites peuvent se prévaloir d'aménagements et de services développés, notamment en raison de l'importante précarité.

La promotion et la reconnaissance

La faible promotion du vélo de montagne, associée à une perception plus ou moins négative de la pratique tant pour ce qui est de son impact que de sa sécurité, nuit au développement et à la pérennisation des sentiers. Les difficultés de financement et de développement des sentiers de vélo de montagne sont étroitement liées au manque de reconnaissance de sa pratique.



Le canot et le kayak

Organisme national : Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)

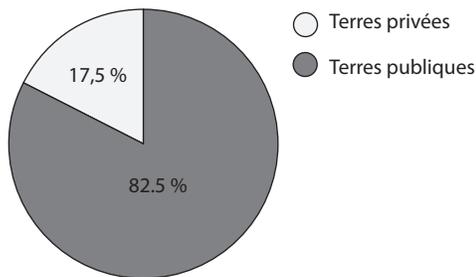
Portrait des parcours canotables

Principale source de données : *Guide des parcours canotables du Québec* (2005)

Longueur totale des voies canotables	• 38 642 km
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	• Nord-du-Québec (12 183 km) • Côte-Nord (5 563 km) • Abitibi-Témiscamingue (4 301 km)
Nombre de sites potentiels de kayak de mer	• 111 sites, pour un total de 6 569 km
Popularité	• Praticqué par 3 % des Québécois

Proportion de terres publiques et privées traversées

L'adage selon lequel la rivière appartient à tout le monde place les parcours canotables sous responsabilité publique, signifiant ainsi leur accessibilité à tous. Cependant, si les rivières sont un bien collectif, tel n'est pas toujours le cas de leurs abords.



Les régions les plus éloignées des grands centres (Nord-du-Québec et Côte-Nord)

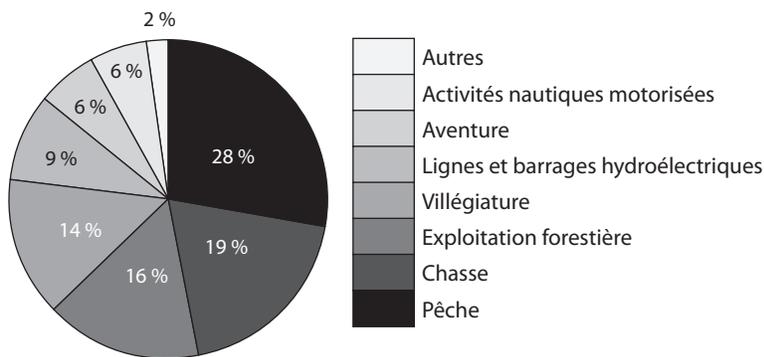
regroupent 66 % de toutes les terres publiques traversées par un parcours canotable, alors que les régions autour de l'axe Montréal-Québec regroupent la majorité des rives privées, des parcours navigables répertoriés.

L'usage partagé des rivières

Les rivières et leurs abords ne sont pas l'exclusivité des canoteurs. Plusieurs activités y cohabitent, créant parfois des conflits d'usage ou affectant la qualité des parcours d'un point de vue pratique, environnemental ou paysager. Les barrages hydroélectriques et l'exploitation forestière, présents sur 25 % des parcours canotables, sont des utilisations pouvant dénaturer ces derniers, modifiant radicalement les rivières et les paysages.



Les activités présentes sur les parcours canotables



La qualité des parcours

Le *Guide des parcours canotables du Québec* caractérise les paysages et l'environnement des parcours selon deux indices distincts. L'indice nature, déterminé sur une échelle de A à C, tient compte du pourcentage d'occupation humaine et de la qualité de l'eau. L'indice paysage, calculé sur une échelle de 1 à 5, évalue la qualité générale et l'attractivité du paysage. Comme on pouvait s'y attendre, les deux régions les plus éloignées des grands centres urbains, le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, affichent les indices les plus élevés.

Dans l'ensemble du Québec, les parcours canotables ont un indice nature moyen de cote B (de 10 à 50 % d'occupation humaine et une qualité douteuse de l'eau) et un indice paysage moyen de 3, soit de type agréable.

Niveaux de difficulté

Dans la majorité des régions, le degré de difficulté moyen des parcours varie entre les niveaux facile (2) et moyen (3), sur une échelle

de 1 à 5. Les parcours canotables du Québec se caractérisent par une difficulté moyenne de 2,7, soit davantage de niveau moyen.

Moyens d'accès

Si on considère l'automobile comme l'indicateur de la facilité d'accès et, à l'opposé, les terres privées comme une limite au droit d'accès, la comparaison de ces deux paramètres révèle un paradoxe. Les régions où les sections canotables sont les plus faciles d'accès sont également celles où les terres privées bordent davantage les rivières. Ainsi, les parcours canotables les plus accessibles, ainsi que les plus susceptibles d'être fréquentés, sont ceux qui risquent le plus d'être soumis à des limites de droits d'accès.

Portrait des parcours de kayak de mer

Les plus importants sites intéressants pour la pratique du kayak de mer se situent sur la Côte-Nord, dans l'Outaouais, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les Laurentides et en Abitibi-Témiscamingue. Mais le site qui regorge le plus de potentiel demeure bien évidemment le fleuve Saint-Laurent, où se développent le Sentier maritime et ses routes bleues.





Le Sentier maritime du Saint-Laurent

Le Sentier maritime est un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux, essentiellement conçu pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, principalement le kayak de mer.

Idée lancée en 1984, le Sentier maritime du Saint-Laurent se développe en différents tronçons sur plus de 2 500 km de rives. Ces tronçons, appelés « routes bleues », visent à :

- mettre en valeur le Saint-Laurent et le rendre plus accessible ;
- prévenir la détérioration des milieux naturels en les protégeant d'une utilisation intensive et désordonnée ;
- encourager les relations harmonieuses entre les usagers et les propriétaires riverains ;
- susciter un intérêt pour la protection des écosystèmes au sein de la population riveraine et des utilisateurs ;
- favoriser la sécurité des usagers ;
- générer une nouvelle source d'attraction, de visibilité et de retombées économiques pour l'industrie touristique.

Les problématiques de développement et de pérennisation des parcours canotables et de kayak de mer

L'accès aux plans et cours d'eau

Les rivières et les lacs sont une richesse de la société québécoise et font partie intégrante du patrimoine collectif. Cependant, tel que

mentionné, si les plans d'eau constituent un bien commun, leurs abords ont des propriétaires, publics ou privés. Si les chiffres témoignent encore d'une grande majorité de terres publiques aux abords des rivières, la répartition géographique les situe toutefois principalement au nord, alors que les usagers des plans et cours d'eau, eux, investissent davantage le sud, dans un rayon de moins de 400 km des centres urbains. C'est dans ces régions, accessibles aux « canots-campeurs occasionnels », que les terres publiques cèdent de plus en plus le pas à la privatisation des rives et à la construction de chalets en bordure des plans d'eau.

La principale difficulté d'accès à ces terres devient donc la négociation des droits de passage et d'usage, qu'il s'agisse de mise à l'eau, de portage ou de camping. Il en résulte une perte de jouissance généralisée qui contribue au phénomène de rareté des parcours canotables et qui impose des pressions de plus en plus fortes sur la capacité de support, déjà dépassée par la grande concentration de résidences et la fréquentation des lieux par divers utilisateurs.

L'assurance et la responsabilité civile

L'eau étant publique, le rôle de l'assurance responsabilité civile dans l'accessibilité aux parcours de canot et de kayak concerne davantage les rives. La FQCK offre aux propriétaires privés qui cèdent un droit d'accès la couverture de leur responsabilité par l'assurance qu'elle contracte déjà pour ses membres. Cette mesure apparaît comme un outil



facilitant l'accessibilité au territoire. Toutefois, ces ententes ne sont valables que pour les membres de la fédération. Il s'agit donc plutôt d'un moyen palliatif, à défaut de mieux, pour conserver une accessibilité à la ressource. En réalité, l'implication et le rôle des instances municipales par rapport à l'accessibilité aux plans et cours d'eau se révèlent primordiaux. Ils peuvent se manifester par l'achat de propriétés riveraines afin de préserver des points d'accès, par la prise en charge de l'assurance responsabilité civile, ou encore par l'exemption de taxes foncières pour les OSBL ayant acquis des terrains riverains afin de permettre un accès public aux parcours navigables.

L'entretien

L'entretien des sentiers de portage s'est toujours fait naturellement, par leur fréquentation parfois séculaire. Cependant, la destruction de cet ouvrage du temps, entre autres par l'exploitation forestière, modifie toute la dynamique qui en assurait la perpétuité. Par ailleurs, les chemins forestiers, en grand nombre, en ouvrant des voies de pénétration dans la forêt et le long des cours d'eau, en permettent l'accès à des véhicules motorisés ainsi qu'à des utilisateurs pas toujours conscients ni respectueux envers le milieu. Pourtant, hors des parcs, réserves et autres sites tarifés, c'est la fréquentation et le savoir-vivre des utilisateurs qui assurent l'entretien des sites de camping rustique.

Les conflits d'usage

Les activités de pagaies et le tourisme nécessitent le maintien à l'état naturel des parcours.

L'installation d'ouvrages hydroélectriques, qui sont au nombre de 5 316 au Québec, et l'exploitation forestière nuisent aux parcours canotables, dégradent les qualités visuelles des cours d'eau et altèrent le potentiel récréotouristique.

Vu la fréquentation des rivières par diverses activités récréatives et sportives, l'achalandage de plus en plus important ainsi que le tourisme axé sur les produits de nature et d'aventure, il est à prévoir que les conflits d'usage entre les activités liées à l'eau seront de plus en plus fréquents dans les années à venir.

L'environnement et la capacité de support

La problématique environnementale qui inquiète les canoteurs et les kayakistes s'articule généralement autour des pressions de l'activité humaine sur les ressources naturelles. Ces pressions sont grandes sur les milieux aquatiques dans les domaines municipaux, agricoles et industriels. Que ce soit la construction de chalets, le déboisement, les barrages hydroélectriques ou les embarcations à moteur, toutes ces formes de perturbations écologiques menacent la biodiversité et la qualité de l'eau. Or, la salubrité de l'eau est primordiale dans la pratique du canot et du kayak. Les sites de camping utilisés par les canoteurs doivent aussi respecter certaines normes, notamment en ce





qui concerne les installations sanitaires, afin d'éviter une détérioration de l'environnement.

La sécurité

Les opérations industrielles, outre leurs effets sur les paysages et sur l'environnement de pratique, mettent également en jeu la sécurité des pagayeurs. Dans le cas particulier de l'exploitation forestière, les lisières boisées sont insuffisamment larges pour permettre à la bande riveraine de remplir pleinement son rôle. Il s'ensuit une érosion des rives plus grande et des chablis plus nombreux qui encombrant les cours d'eau et sèment des obstacles compliquant les manœuvres des canoteurs. Les activités hydroélectriques, elles, imposent des obstacles qui astreignent les canoteurs à de longs portages, et peuvent rendre la navigation hasardeuse en raison des fluctuations du débit de la rivière en aval du barrage.

La reconnaissance

Contrairement aux sentiers aménagés dans un but de loisir de plein air, les lacs et les rivières n'ont pas une vocation seulement récréative. Objet de convoitise, ils doivent se soumettre à un usage partagé. Dans la planification et la gestion territoriales, les rapports de force sont donc très inégaux et les préoccupations des pagayeurs ont du mal à pénétrer le discours de l'aménagement du territoire. Cette problématique est d'autant plus inquiétante que les organismes de bassin versant n'ont peut-être pas les ressources nécessaires pour assumer pleinement leur rôle dans la gestion intégrée des ressources.



La plongée sous-marine

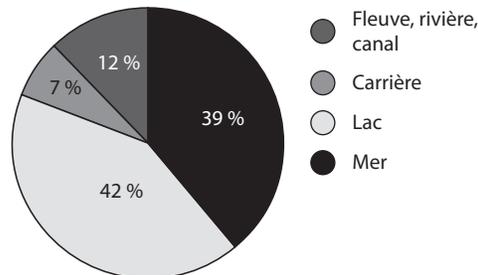
Organisme national : Fédération québécoise des activités subaquatiques (FQAS)

Portrait des sites de plongée

Principales sources de données : Intervenants du milieu québécois de la plongée sous-marine

Nombre de sites de plongée	<ul style="list-style-type: none"> • 74
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Côte-Nord (13 sites) • Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (12 sites) • Estrie (10 sites)

Catégories de sites de plongée



Types de plongée

Les quatre types de site les plus répandus sont ceux permettant :

- la plongée profonde (46 %) ;
- la plongée de courant (43 %) ;
- la plongée d'épave (39 %) ;
- la plongée de falaise (36 %).

À noter que certains sites permettent plus d'un type de plongée.

Administration

Malgré l'absence de données officielles, les intervenants s'accordent pour qualifier la grande majorité des sites de plongée comme étant d'administration publique.

Parmi tous les sites répertoriés, 27 sont accessibles la nuit et 2 permettent la plongée sous la glace.





Les problématiques de développement et de pérennisation des sites de plongée

Droits de passage et accès au territoire

Le cadre de pratique de la plongée est moins normatif quant à l'accès aux sites, en raison du nombre relativement faible de sites dont l'accès passe par des terres privées, de même que de la petite clientèle de plongeurs. L'autorisation du propriétaire est le plus souvent tacite ou verbale, plutôt que l'objet d'une entente écrite. Étonnamment peut-être, dans le cas de la plongée, l'accès au territoire est davantage compromis par les plongeurs eux-mêmes, que par la réticence des propriétaires. Le manque de civisme d'une minorité de plongeurs est en effet la principale cause des difficultés et des pertes d'accès, nuisant ainsi au milieu de la plongée dans son ensemble. À cette menace, qui est malheureusement aussi réelle sur les terres publiques, s'ajoute celle des conflits d'usage, qui prend plus d'ampleur.

L'assurance et la responsabilité civile

La FQAS offre une assurance responsabilité civile pour ses membres, individuels ou collectifs mais, à l'exception d'un site, son fonctionnement n'inclut pas la couverture des sites de plongée ni des gestionnaires. L'obligation de recourir à une couverture en assurance responsabilité civile est donc ici encore l'un des principaux obstacles à l'accessibilité aux sites privés, de même que la pratique encore courante de l'accord tacite ou verbal.

L'entretien

Le support de pratique de la plongée, par son caractère naturel, ne nécessite pas d'être entretenu. L'entretien des sites de plongée a davantage trait aux aménagements connexes, lorsqu'il y en a, ainsi qu'au respect du milieu dans lequel ils s'insèrent. De ce point de vue, les difficultés d'entretien viennent le plus souvent des plongeurs eux-mêmes qui ne respectent pas toujours leur environnement de pratique. Par conséquent, la problématique de l'entretien se rapporte à la sensibilisation et aux ressources humaines et financières qui y sont nécessaires, mais aussi à celles qui sont essentielles à la gestion de ces lieux de pratique. Or, l'absence de cadre normatif dans le développement des sites et la faible reconnaissance ne permettent pas ces mesures de pérennisation.

Les conflits d'usage

Les principaux usagers qui peuvent entrer en conflit d'usage avec les plongeurs sont les utilisateurs d'embarcations motorisées, quel qu'en soit le type. La sécurité dépend de la qualité de cette cohabitation sur les sites de plongée.

L'environnement et la capacité de support

L'éthique des plongeurs est le principal facteur de capacité de support et de qualité environnementale d'un site. Le maintien de la beauté des paysages marins et la qualité des expériences de plongée dépendent effectivement du respect d'un certain nombre de consignes. Et



bien que les valeurs véhiculées par la FQAS soient axées sur le respect de l'environnement, leur application repose essentiellement sur la responsabilité et le civisme des plongeurs.

Les aménagements et les services

Très peu de sites sont aménagés selon les besoins de la clientèle de plongeurs, car peu sont l'objet d'une gestion organisée. En l'absence de gestionnaire, la question est donc de savoir à qui incombe la responsabilité du financement, du suivi et de l'entretien.

La promotion et la reconnaissance

Le potentiel de sites de plongée encore inexploité est grand, en raison de la faible reconnaissance de l'activité et de sa visibilité promotionnelle encore timide. La promotion en vue d'une reconnaissance sociale de la plongée doit toutefois nécessairement s'accompagner d'une certaine organisation et structuration de la gestion des sites de plongée, ainsi que d'une sensibilisation au sujet de leur apport au développement des territoires.





La spéléologie

Organisme national : Société québécoise de spéléologie (SQS)

Portrait des sites de spéléologie

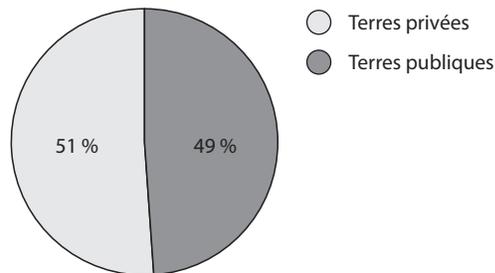
Principale source de données : Liste des cavités naturelles souterraines et autres phénomènes naturels associés, fournie par la SQS

Nombre de sites de spéléologie répertoriés	<ul style="list-style-type: none"> • 486
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Outaouais (91) • Côte-Nord (62) • Bas-Saint-Laurent (56)

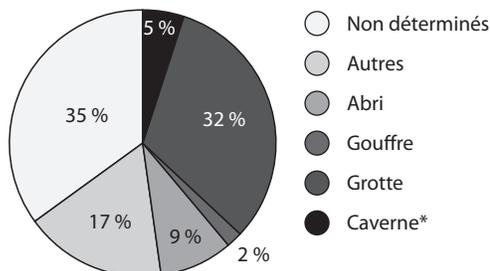
Sites repérés et accessibles

Sur les 486 sites de spéléologie répertoriés, dont la majorité se situe dans le Québec méridional, 224 font l'objet d'un droit de passage, consolidant ainsi l'accès aux adeptes de spéléologie. L'accès aux autres sites est possible, mais aléatoire dans la plupart des cas. Fait exceptionnel pour ces cavités naturelles, huit d'entre elles s'ouvrent en milieu urbanisé.

Proportion de terres publiques et privées



Catégories de sites



N. B. Ces pourcentages ont été évalués à partir des sites documentés, soit 30 % de la totalité des sites.

Services et aménagements

Pour la plupart des sites, la fréquentation par le public initié ne requiert aucun aménagement spécifique. Néanmoins, 13 sites bénéficient d'aménagements ou de programmes favorisant leur fréquentation par le grand public.

* Aux fins de cette étude, on donne à « caverne » le sens restrictif suivant : cavité naturelle souterraine où règne l'obscurité totale et dont l'origine est autre que la dissolution (par opposition à la grotte, dont l'origine principale est la dissolution).



Les problématiques de développement et de pérennisation des sites de spéléologie

Droits de passage et accès au territoire

Actuellement, la SQS recueille un droit d'accès pour ses membres sur moins de la moitié des 486 sites répertoriés. Généralement, l'obtention de droits d'accès varie en fonction de la sympathie des propriétaires envers l'activité ou de leur compréhension de l'intérêt scientifique pour les explorateurs du monde souterrain. Les difficultés d'accès découlent donc généralement de la méconnaissance des propriétaires, de la crainte des risques d'accident ou du risque de voir leur tranquillité perturbée.

L'assurance et la responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile que contracte la SQS ne concerne que ses membres et les activités qu'elle organise, et rarement les sites et leurs propriétaires. Ce paramètre contribue à encourager l'organisme à restreindre la diffusion de l'information relative aux sites.

L'entretien

L'entretien des sites de spéléologie passe en général par un usage respectueux et rationnel plutôt que par des interventions particulières. Il s'agit donc de sensibiliser les usagers, de résoudre dans l'harmonie les conflits d'usage, de bien gérer les ressources spéléologiques et d'appliquer de façon continue les mesures de préservation.

Les conflits d'usage et la capacité de support

Bien qu'elles soient peu visibles car souterraines, les cavités ne sont pas à l'abri de dommages causés par la pollution, les activités industrielles — dont l'ouverture de carrières, l'exploitation forestière et l'exploitation minière — ou les travaux de construction en surface, outre ceux provoqués par les visiteurs eux-mêmes.





Les aménagements et les services face à la promotion et à la reconnaissance

La préservation des sites de spéléologie et leur reconnaissance passent parfois par la mise en valeur touristique de certains d'entre eux, à condition que ces sites, par la qualité de l'expérience et des guides qu'ils offriront, servent de vitrines au milieu souterrain, à sa fragilité et à son intérêt.



L'escalade de rocher et l'escalade de glace

Organisme national : Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME)

Portrait des sites d'escalade

Principales sources de données : L'inventaire des sites d'escalade de rocher entrepris par la FQME et *Guide des cascades de glace et voies mixtes du Québec* (Lapierre et Gagnon, 2004)

Nombre de sites d'escalade de rocher accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • 73
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Capitale-Nationale (18) • Saguenay-Lac-Saint-Jean (18) • Laurentides (13)
Nombre de sites d'escalade de glace accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • 210
Régions administratives totalisant la plus grande part de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (41) • Côte-Nord (29) • Capitale-Nationale (25)

L'offre québécoise des sites d'escalade

Le territoire québécois offre aux grimpeurs un total de 247 sites, dont 15 % pour la pratique exclusive de l'escalade de rocher, 70 % pour l'escalade de glace et 15 % permettant les deux activités.

Il est à noter que sur les 92 sites d'escalade de rocher que compte le Québec, 19 sont interdits d'accès. Pour l'escalade de glace, 8 sites font l'objet d'une interdiction, portant le nombre de sites accessibles à 210.

Les gestionnaires

Les deux principaux gestionnaires de sites d'escalade de rocher ou polyvalents sont la FQME et les clubs régionaux.

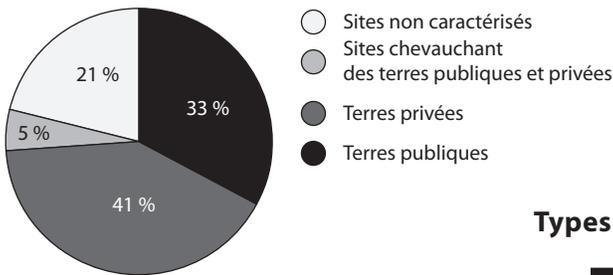




Services et aménagements

Cinq types d'aménagement et de service facilitent l'accessibilité aux sites d'escalade de rocher. À l'échelle du territoire québécois et sur l'ensemble des sites accessibles aux grimpeurs, 58 % des sites sont pourvus d'un stationnement ; 55 % d'un sentier d'accès ; 51 % d'une base de paroi aménagée ; 22 % d'un accueil ; 10 % d'un comptoir offrant l'adhésion à la FQME puisque les sites qui lui sont associés sont accessibles et gratuits pour ses membres.

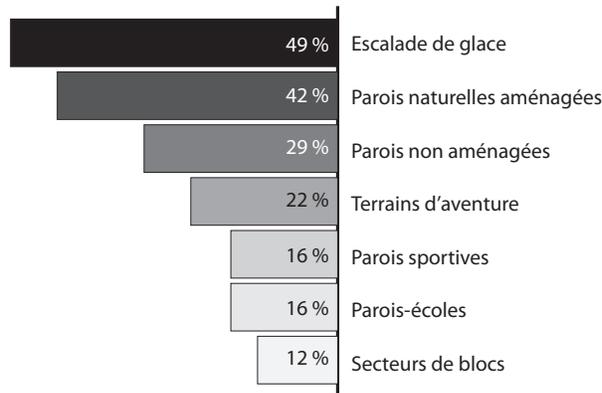
Proportion de terres publiques ou privées (pour les sites accessibles seulement)



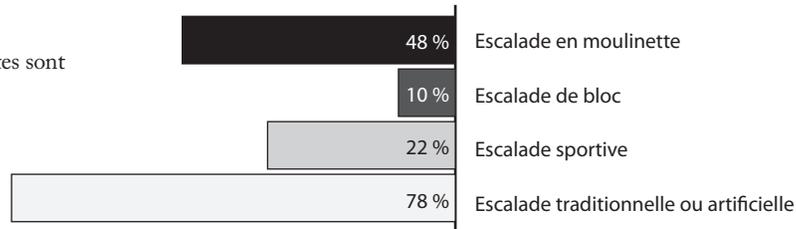
Fait à noter, les interdictions d'accès à des sites sont dues à la propriété privée dans 75 % des cas.

Les catégories de sites et les types de discipline

Types de parois



Types de discipline





Les problématiques de développement et de pérennisation des sites d'escalade

Droits de passage et accès au territoire

L'expérience des grimpeurs et de la FQME indique que peu de propriétaires sont enclins à permettre l'accès aux parois localisées sur leurs terres. En conséquence, la FQME constate la perte de sites aménagés, tandis que d'autres se développent à la pièce, sous le couvert d'aucune norme, sans gage de pérennité. Sur les terres publiques à statut particulier, la problématique d'accès est semblable à celle sur les terres privées, dans la mesure où elle appelle à la négociation d'autorisations avec les gestionnaires de ces territoires.

Dans la perspective d'établir des relations formelles et durables avec les propriétaires, ainsi que de favoriser le développement encadré de l'accessibilité aux sites d'escalade, la FQME a mis en place un protocole d'entente par lequel le propriétaire cède une autorisation d'accès en échange d'une couverture d'assurance responsabilité civile offerte par la fédération. Ce protocole garantit alors l'accès gratuit à ses membres.

L'assurance et la responsabilité civile

La plupart des sites d'escalade peuvent être qualifiés d'informels, puisque sans couverture d'assurance. Or, sans existence juridique, la réalité de ces lieux de pratique est synonyme de fragilité, dans la mesure où rien ne garantit

la durabilité de l'accès, qui peut être mis en cause de manière impromptue. Dès lors, la démarche poursuivie par le protocole de la FQME constitue le principal outil de pérennisation des sites d'escalade au Québec.

Cependant, les difficultés qui accompagnent cette démarche freinent les projets pour la création d'un patrimoine d'escalade. L'assurance responsabilité civile soulève des difficultés non seulement par rapport aux moyens et aux ressources nécessaires, mais aussi à sa gestion, qui exige une implication locale ou régionale dont la mobilisation n'est pas toujours évidente. Le contrôle de la fréquentation, celle-ci étant réservée aux membres ou moyennant une adhésion journalière, demande également des ressources importantes.

De l'autre côté, l'assurance responsabilité civile contribue à maintenir une certaine cohésion dans le milieu de l'escalade et permet de légitimer le leadership de la fédération de même que son rôle de pivot central dans le développement de l'activité. Elle contribue également à protéger les sites situés sur des terres publiques où le territoire est soumis à la convoitise de tous, à garantir aux grimpeurs l'accès à un réseau patrimonial d'escalade et, dès lors, à éviter son morcellement, ou son développement chaotique et mercantile.





L'aménagement et l'entretien des parois

L'entretien des sites consiste principalement à veiller à la stabilité et à la sécurité des voies, ce qu'opère la FQME par l'intermédiaire de ses bénévoles, sur les sites qu'elle gère ou co-gère, ainsi qu'en fournissant l'équipement nécessaire. Le rôle primordial des bénévoles dans l'aménagement des parois implique donc le besoin de les mobiliser et de coordonner leur travail pour plus d'efficacité. D'où la nécessité de ressources humaines permanentes servant d'intermédiaires entre l'organisme national et le milieu local, entre les valeurs et les normes véhiculées et leur application.

Les conflits d'usage

De par la nature même de l'activité et de son support, l'escalade ne connaît pas véritablement de conflits d'usage avec les autres activités de loisir de plein air ; seule la randonnée pédestre peut s'avérer conflictuelle en raison de la localisation des sentiers. Cependant, un nouveau type de conflits d'usage tend à apparaître : les centres d'escalade intérieure amènent une nouvelle clientèle de grimpeurs, plus athlètes qu'adeptes de plein air. Cette nouvelle clientèle ne se sent ni concernée par le développement des sites et par toutes les difficultés qu'il implique, ni par la gratuité d'accès aux membres en tant que bien collectif.

L'environnement et la capacité de support

Les effets de l'escalade sur l'environnement font souvent l'objet, sans commune mesure, d'*a priori* négatifs. S'il est vrai que certains sites

d'escalade sont inaccessibles ou le deviennent pour des raisons d'impact environnemental, lorsqu'il est question de conservation, l'évaluation des effets ne se fait pas toujours de manière objective.

Un facteur négatif doit toutefois être pris en considération quand on pense aux répercussions environnementales : l'achalandage. En effet, les grimpeurs deviennent plus nombreux, et le nombre de sites accessibles n'est pas proportionnel à cette croissance. Le débat sur la tarification des sites entre donc régulièrement en jeu. La solution prônée est celle de s'attarder à développer et à promouvoir d'autres sites de qualité, à proximité du bassin de clientèles, afin de soulager les pressions qu'exerce une trop grande fréquentation en la diluant. Un meilleur contrôle de l'adhésion est également à envisager.

Les infrastructures, les services et la sécurité

La sécurité et la qualité de l'expérience dans la pratique de l'escalade tiennent à l'aménagement sécuritaire des sites, à la responsabilité des pratiquants et à leur collaboration quant à l'observation et à la vérification des installations, ainsi qu'aux services et infrastructures disponibles, facilitant l'accès et la pratique encadrée. Les principaux défis en la matière relèvent donc, entre autres, de la sensibilisation des grimpeurs, surtout de la nouvelle clientèle issue des centres d'escalade intérieure, qui n'est pas toujours consciente des techniques spécifiques et des dangers liés à la pratique extérieure.



L'organisation, la promotion et la reconnaissance

Bien que le nombre de grimpeurs ait tendance à augmenter au Québec avec la popularité grandissante de l'activité, les intervenants constatent la faible considération des sites de pratique. En effet, les sites d'escalade bénéficient d'une faible visibilité promotionnelle, les retombées de l'escalade sont sous-estimées, les grimpeurs ne sont pas considérés comme des acteurs du territoire, et l'activité, méconnue, est encore l'objet de perceptions négatives. Ainsi, le développement et la pérennisation des sites d'escalade auxquels s'attache la FQME nécessitent d'être présent sur trois fronts : la normalisation et la reconnaissance de ces sites, la mobilisation sur les plans de l'adhésion et de l'implication locale, la promotion à la fois des

sites d'escalade et de l'activité en elle-même afin d'en modifier la perception.

Cependant, ces démarches doivent nécessairement être accompagnées d'une volonté claire quant à l'accessibilité au territoire et à la préservation d'un patrimoine d'escalade.





Un réseau multifonctionnel : le Sentier transcanadien (STC)

Le projet d'un sentier récréatif multi-usages parcourant le Canada d'un littoral à l'autre, sur une longueur de 18 500 km, a démarré en 1992, à l'occasion des festivités du 125^e anniversaire du Canada, sous le mandat de la Fondation du Sentier transcanadien (FSTC). En 2005, 62 % du sentier, dont la fin des travaux est prévue pour 2010, était terminé.

Au Québec, le Conseil québécois du Sentier transcanadien (CQSTC) a été créé en 1996, auquel se sont associés les représentants de cinq activités, soit le vélo, la motoneige, la randonnée pédestre, la randonnée équestre et le ski de fond. Quatre organismes nationaux de loisir sont ainsi impliqués dans le projet : la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, Québec à cheval, la Fédération québécoise de la marche et Vélo Québec.

En 2007, 1 475 km ont été achevés au Québec, terminant la phase 1, essentiellement axée sur le vélo et la motoneige. La phase 2, concernant le ski de fond, les activités de marche et la randonnée équestre, laisse pour la suite du projet un réseau de 700 km à entreprendre.

Les problématiques de développement et de pérennisation du Sentier transcanadien

L'accès au territoire

Malgré son envergure et les partenaires qu'il implique, le STC reste fragile en raison du droit d'accès collectif au territoire toujours

brimé et de la nécessité de négocier, d'obtenir et de conserver des droits de passage.

La multifonctionnalité

Le STC se veut un réseau de sentiers à usages partagés, en toute sécurité, disponible sur une base annuelle afin de faciliter l'accès au territoire à la population. Cependant, le concept initial « multi-usages » s'est révélé difficilement opérationnel et a été révisé. Notamment, l'utilisation du réseau par les VTT nécessite une planification intégrée qui s'harmonise avec les autres usages, afin d'offrir un corridor récréatif confortable et sécuritaire.

La gestion et l'entretien

La construction du STC est soutenue par la FSTC, mais l'entretien et le financement restent un défi à relever pour la permanence des sentiers. Les opérations nécessitent la rémunération de travailleurs polyvalents et capables de guider les bénévoles dans leurs tâches.



Notes

1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. FAPAQ. 2004. *La faune et la nature, ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, Gouvernement du Québec, Québec. [www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca] Cette donnée tient compte des activités non motorisées et motorisées.

2 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. FAPAQ. 2004. *La faune et la nature, ça compte ! Plein air : Des dépenses de 1,3 G \$*, Gouvernement du Québec, Québec. [www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca]

3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK (FQCK). 1999. *La gestion de l'eau au Québec. La conservation et la mise en valeur d'un patrimoine collectif*, mémoire de la Fédération québécoise du canot et du kayak, Montréal. [www.canot-kayak.qc.ca]

4 CHIASSEON, Guy, BOUCHER, Jacques L., THIBAUT, Martin. 2005. « La forêt plurielle : nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle », *Vertigo*, vol. 6, n° 2, revue en ligne. [www.vertigo.uqam.ca/vol6no2/art9vol6no2/guy_chiasson_et_al.html]

5 COUTURE, Maurice. 2002. *Diagnostic du secteur de l'écotourisme au Québec*, Tourisme Québec.

6 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 2004. *Plan de développement durable du Québec. Document de consultation*, Gouvernement du Québec, Québec.

Références photographiques

p. 31 Radu Razvan, p. 36 Sebastien Cote, p. 37 Adventure Photo, p. 39 Jean-Philippe Gaudet, p. 40 Vera Bogaerts, p. 42 Québec à cheval, p. 43 Suprijono Suharjoto, p. 46 Gaby Jalbert, p. 47 Rhoberazzo, p. 49 Gaby Jalbert, p. 50 Jurgita Genyte, p. 54 Greg Okimi, p. 55 Olga Khoroshunova, p. 57 Thaddius Bedford, p. 58 SQS, p. 60 SQS, p. 61 Scott Hailstone, p. 65 FQME



Conseil québécois du loisir
4545, avenue Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal, Québec H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3132 Télécopieur : 514 252-3024

Courriel : infocql@loisirquebec.com
Site Internet : www.loisirquebec.com